

Collection

Recherche

no R-2008-01

**Bases de données sur les
organisations d'économie
sociale, la classification des
activités économiques**

Marie J. Bouchard
Cyrille Ferraton
Valérie Michaud
Damien Rousselière

Avec la collaboration de
Jean Matuszewski
Stéphane Guimont-Marceau
Marie-Ève Levert

avril 2008

Cahier de la Chaire de recherche du Canada en économie sociale
Collection Recherche – no R-2008-01

«Bases de données sur les organisations d'économie sociale, la classification des activités économiques»

Marie J. Bouchard, Cyrille Ferraton, Damien Rousselière, Valérie Michaud

ISBN : **2-89276-363-0**
978-2-89276-36-8

Dépôt légal : 2008

Bibliothèque nationale du Québec
Bibliothèque nationale du Canada

PRÉSENTATION

La Chaire de recherche du Canada en économie sociale étudie l'innovation sociale produite dans l'économie sociale, afin de mieux comprendre son rôle dans les transformations sociales. L'économie sociale désigne une forme particulière d'organisations : coopératives, associations ou organismes à but non lucratif, mutuelles. Elles fonctionnent selon un certain nombre de valeurs, de principes et de règles qui particularisent les processus de décision, les finalités, la répartition des surplus, le sociétariat, le financement, etc. Établissant des passerelles entre le développement économique et le développement social, l'économie sociale cherche à servir la collectivité plutôt qu'à engendrer des profits pour les actionnaires.

Du fait de leur nature, de leur origine et de leur mission, les organisations d'économie sociale offrent des conditions propices à l'innovation sociale. Face aux transformations du marché et de l'État, les demandes sociales affluent et suscitent le besoin d'inventer de nouvelles façons de faire. Le mode participatif de l'économie sociale est riche d'innovations sociales, rapprochant le consommateur du producteur, le bénéficiaire du prestataire, les besoins des individus de ceux des collectivités. Ce faisant, l'économie sociale peut contribuer à la transformation du secteur public (réseaux de politiques publiques, développement durable) et du secteur privé (gestion participative, responsabilité sociale corporative, bilan social). En ce sens, l'économie sociale est un véritable laboratoire d'expérimentation d'une société en mutation.

Les travaux de la Chaire se concentrent sur deux principaux terrains d'étude, soit celui des services de proximité (logement communautaire, aide domestique, cuisines collectives, centres de la petite enfance, etc.) et celui des services collectifs, notamment les services de soutien au développement (institutions financières, fonds de développement, corporations de développement économique communautaire, groupes de ressources techniques, etc.). Les recherches s'articulent autour de trois principaux chantiers. Le premier est celui de la **gouvernance**, afin de comprendre comment les instances plurielles et les partenariats favorisent la prise en compte d'objectifs relevant à la fois du marché et de l'intérêt général. Le deuxième chantier est celui des **modes de développement et de financement**, dans un univers où le capital n'est pas rémunéré par les profits. Le troisième chantier est celui des **méthodes d'évaluation** spécifiques à une double mission économique et sociale.

À terme, le but est de comprendre ce qui fait cohérence dans la contribution de l'économie sociale au renouvellement et à la démocratisation du modèle de développement. L'économie peut ainsi être mise au service de la société.

À fin de rendre compte des travaux de la Chaire, nous proposons deux collections :

1. Recherche
2. Conférences.

Marie J. Bouchard
Titulaire

NOTES SUR LES AUTEURS

Marie J. BOUCHARD est professeure au Département d'organisation et ressources humaines et titulaire de la Chaire de recherche du Canada en économie sociale de l'Université du Québec à Montréal (UQAM).

Cyrille FERRATON est chercheur à l'Institut des sciences humaines à l'Université de Lyon et chercheur associé à la Chaire de recherche du Canada en économie sociale de l'Université du Québec à Montréal (UQAM).

Damien ROUSSELIÈRE est professeur de sciences économiques à l'Université de Grenoble, chercheur visiteur à l'Université du Québec à Montréal (UQAM) et chercheur associé à la Chaire de recherche du Canada en économie sociale de l'Université du Québec à Montréal (UQAM).

Valérie MICHAUD est chercheure doctorante à la Chaire de recherche du Canada en économie sociale de l'Université du Québec à Montréal (UQAM).

NOTES SUR LES COLLABORATEURS

Jean MATUSZEWSKI est économiste. Il est collaborateur à la Chaire de recherche du Canada en économie sociale de l'Université du Québec à Montréal (UQAM).

Stéphane GUIMONT MARCEAU est diplômée de la maîtrise en géographie de l'Université du Québec à Montréal (UQAM) et professionnelle de recherche à la Chaire de recherche du Canada en économie sociale de l'Université du Québec à Montréal (UQAM).

Marie-Ève LEVERT est diplômée du baccalauréat en relations internationales et droit international (BRIDI) de l'Université du Québec à Montréal (UQAM) et adjointe de recherche à la Chaire de recherche du Canada en économie sociale de l'Université du Québec à Montréal (UQAM).

TABLE DES MATIÈRES

RÉSUMÉ.....	xi
REMERCIEMENTS.....	xiii
INTRODUCTION.....	1
1. LA CRÉATION D'UN SYSTÈME D'INFORMATION SUR LES ORGANISATIONS D'ÉCONOMIE SOCIALE.....	3
1.1. Contexte et problématique de travail.....	3
1.1.1. Une définition difficile à stabiliser.....	3
1.1.2. Des résultats de recherches difficiles à agréger.....	5
1.2. Approche de la Chaire de recherche du Canada en économie sociale.....	6
1.2.1. Qualification des organisations.....	7
1.2.2. Du problème de la classification.....	9
1.3. L'approche de la Chaire de recherche du Canada en économie sociale.....	10
2. RÈGLES DE TRAVAIL POUR UNE CLASSIFICATION.....	13
3. ANALYSE DE CERTAINS SYSTÈMES DE CLASSIFICATION EXISTANTS.....	15
3.1. La classification issue du Portrait statistique des entreprises d'économie sociale du Québec.....	16
3.2. La classification des coopératives (MDEIE, Québec ; Secrétariat aux Coopératives, Canada).....	17
3.3. Le Système de classification des industries de l'Amérique du Nord.....	18
3.4. La classification internationale des organismes sans but lucratif.....	20
3.5. Constats.....	22

4. LE SYSTÈME DE CLASSIFICATION DE LA CHAIRE DE RECHERCHE DU CANADA EN ÉCONOMIE SOCIALE	27
4.1. Présentation	27
4.2. Évaluation pour fins de recherche.....	28
4.3. Limites.....	32
CONCLUSION	35
BIBLIOGRAPHIE.....	37
ANNEXE A	
Systèmes de classification existants	41
ANNEXE B	
Classification de la Chaire de recherche du Canada en économie sociale	50
ANNEXE C	
Table de correspondances entre la classification du Chantier de l'économie sociale (programmation), celle de la Chaire de recherche du Canada en économie sociale et les principaux codes scian.....	59

LISTE DES ENCADRÉ ET TABLEAUX

ENCADRÉ 1	Critères de qualification des organisations de l'économie sociale*	8
TABLEAU 1	Synthèse des approches de classification analysées.....	23
TABLEAU 2	Principales missions d'économie sociale.....	33

RÉSUMÉ

La Chaire de recherche du Canada en économie sociale analyse le rôle de l'innovation sociale dans les organisations d'économie sociale. L'objectif des travaux de la Chaire est de bien cerner le potentiel et les spécificités de l'économie sociale. Trois axes de recherche sont privilégiés: la gouvernance, le financement et l'évaluation.

À cette fin, la Chaire s'est donné pour moyen de développer un Système d'information sur les organisations d'économie sociale (SIOES). Ce système permettra de réaliser des études quantitatives fines sur les axes de recherches de la Chaire. Pour ce faire, la Chaire conduit un travail théorique et méthodologique portant sur la qualification des organisations et sur la classification des activités d'économie sociale. Un premier document de recherche a présenté une méthode de qualification des organisations et entreprises au sein du champ de l'économie sociale, permettant de couvrir différentes définitions qui en sont faites (Bouchard, Ferraton et Michaud, 2006a et 2006b).

Le présent cahier présente une méthode de la classification économique des activités d'économie sociale. Afin de permettre de mieux documenter la place de l'économie sociale dans l'économie, le système de classification développé ici tente de respecter une continuité avec les autres systèmes d'information sur l'économie sociale, et s'inspire aussi du Système de classification des industries de l'Amérique du Nord (SCIAN).

Ces deux réalisations, la première sur la qualification des organisations et la seconde sur la classification des activités d'économie sociale, font partie du Système d'information sur les organisations d'économie sociale (SIOES), une œuvre de création qui a fait l'objet d'un enregistrement de droits d'auteurs auprès de l'Office de la propriété intellectuelle du Canada.

REMERCIEMENTS

Il est important de mentionner que, préalablement à son utilisation, une version provisoire de cette classification a été soumise pour fins de commentaires et de consultation à des chercheurs et acteurs dans différentes organisations canadiennes et québécoises: Développement social et Développement des Ressources humaines Canada; Institut de la statistique du Québec; Observatoire de la culture et des communications du Québec; Comité sur les portraits du Centre canadien de recherche partenariale en économie sociale; Secrétariat aux coopératives du ministère de l'Agriculture du Canada; Direction des coopératives du ministère du Développement Économique, de l'Innovation et de l'Exportation du Québec; Bureau de l'économie sociale du ministère des Affaires Municipales et des Régions du Québec, Chantier de l'économie sociale. Nous les remercions pour leurs commentaires et leurs suggestions. Un projet pilote a été mené en 2007 sur la région de Montréal avec le concours du Comité d'économie sociale de Montréal de la Conférence régionale des élus de Montréal. Ce projet a permis de valider la robustesse de la classification.

Nous en profitons pour remercier ces personnes et nous exprimons notre gratitude toute particulière au directeur et à l'équipe de la Direction des statistiques économiques et sociales de l'Institut de la Statistique du Québec, qui nous accompagnent dans nos travaux.

INTRODUCTION

L'économie sociale, par ses particularités organisationnelles, ses règles institutionnelles et ses rapports particuliers à l'État et au marché, est une forme spécifique d'économie qu'il convient de reconnaître et de distinguer des autres (Defourny et Monzón Campos, 1992). Mais il s'agit d'un secteur difficile à cerner. D'une part, l'économie sociale est un phénomène encore relativement peu documenté et qui demeure sous-théorisé, notamment en ce qui concerne sa contribution spécifique aux dynamiques de développement. D'autre part, les contours du champ diffèrent suivant la définition de l'économie sociale, la conjoncture, les réseaux et les regroupements qui se forment, l'environnement institutionnel, le marché, etc. Il s'agit d'une expression polysémique: les définitions et les pratiques qui s'en réclament sont diversifiées (Lévesque et Mendell, 2004) et mouvantes.

En faisant un effort de simplification, nous pouvons identifier au moins quatre traits communs aux organisations du champ de l'économie sociale (association de personnes, production de biens et de services socialement utiles aux personnes ou aux collectivités, pouvoir démocratique fondé sur les personnes, distribution limitée des excédents et des actifs), et suivant que ces traits sont plus ou moins codifiés par des règles institutionnelles (règlement interne ou loi) qui les stabilisent dans le temps. Ceci mène à cerner le champ de l'économie sociale dans une acception plus large que restrictive, incluant dès lors: les associations personnifiées (ou organismes à but non lucratif) qui ont pour mission la production et l'offre de biens ou de services d'intérêt mutuel ou général, les coopératives et les mutuelles (Desroche, 1983)¹. Cette méthode basée sur des traits communs pour la **qualification des organisations d'économie sociale** a été exposée précédemment dans une autre publication (Bouchard, Ferraton, Michaud, 2006a et 2006b).

Un tel ensemble est difficile à cerner du point de vue des classifications en vigueur. À l'heure actuelle, divers systèmes sont utilisés pour classifier les organisations du champ de l'économie sociale, à l'échelle nationale et internationale. Chacun de ces systèmes de classification a ses propres vertus. Cependant, aucun d'eux ne permet d'organiser l'information sur une l'économie sociale de manière homogène lorsqu'on y inclut les coopératives, les mutuelles et les associations gestionnaires. Certains systèmes de classification comportent également des faiblesses en ce a trait à une analyse quantitative du champ de l'économie sociale. C'est pourquoi le besoin d'une nouvelle classification par catégories d'activité des organisations d'économie sociale est apparu. Cette publication développe la **classification des activités économiques d'économie sociale**.

¹ Certaines autres formes juridiques pourraient, selon certains avis, faire partie du champ, telles certaines entreprises autochtones ou des entreprises privées capitalistes ayant «une ou plusieurs missions sociales» (McDougall, 2007).

Ces deux publications font partie intégrante du **Système d'information sur les organisations d'économie sociale (SIOES)**, qui a fait l'objet d'un enregistrement de droits d'auteurs auprès de l'Office de la propriété intellectuelle du Canada.

Dans ce texte, nous introduisons d'abord le contexte et la problématique de ce travail. Nous énonçons ensuite des règles méthodologiques utilisées pour analyser un certain nombre de classifications en vigueur au Québec et au Canada, classifications qui se réfèrent souvent à des systèmes de classifications internationaux. Nous développons ensuite la classification des activités économiques d'économie sociale du Système d'information sur les organisations d'économie sociale de la Chaire de recherche du Canada en économie sociale. Les mêmes règles méthodologiques sont employées pour décrire cette nouvelle classification. La richesse des organisations d'économie sociale étant de combiner l'économique et le social, une seconde classification est requise pour saisir la mission sociale des organisations, lorsque celle-ci diffère de l'activité économique exercée. Nous concluons sur le besoin d'une deuxième classification par mission de l'établissement, et nous faisons une première proposition d'une telle classification. Une telle approche (classification multiple) a le mérite d'augmenter la robustesse du système d'information ainsi constitué. Les annexes fournissent le détail des diverses classifications discutées dans le corps du texte ainsi que la correspondance de la classification de la Chaire avec les autres systèmes, notamment le SCIAN.

1. LA CRÉATION D'UN SYSTÈME D'INFORMATION SUR LES ORGANISATIONS D'ÉCONOMIE SOCIALE

Nous retraçons ici les étapes de création du Système d'information sur les organisations d'économie sociale (SIOES) de la Chaire de recherche du Canada en économie sociale. Nous y exposons le contexte et la problématique de travail. Nous résumons les résultats des premiers travaux conceptuels de qualification des organisations et présentons les principes de travail pour une classification des activités de l'économie sociale. Nous développons les objectifs du programme de recherche et situons les étapes de sa réalisation.

1.1. Contexte et problématique de travail

Au Québec et ailleurs dans le monde, des demandes sont formulées, tant par les pouvoirs publics que par les acteurs, à l'effet de dresser le portrait de l'économie sociale, d'en évaluer la contribution ou d'en faire la promotion. Il s'avère que répondre à ces demandes n'est pas si facile, étant donné la nature de l'économie sociale et l'état des connaissances que nous en avons.

1.1.1. Une définition difficile à stabiliser

L'économie sociale (ÉS), par ses particularités organisationnelles, ses règles institutionnelles et ses rapports particuliers à l'État et au marché, constitue un secteur spécifique qu'il convient de reconnaître et de distinguer des autres (Defourny et Monzón Campos, 1992). Toutefois, l'économie sociale est un phénomène encore relativement peu documenté et qui demeure sous-théorisé, notamment en ce qui concerne sa contribution spécifique aux dynamiques de développement (Bouchard, *et al.* 2007).

Or, les contours du champ sont mouvants suivant la définition de l'économie sociale, la conjoncture, les réseaux et les regroupements qui se forment, l'environnement institutionnel, le marché, etc. On constate qu'il s'agit d'une expression polysémique et que les pratiques qui s'en réclament sont extrêmement diversifiées (Lévesque et Mendell, 2004). Les méthodologies et les indicateurs spécifiques à l'économie sociale ne jouissent pas encore d'une forte reconnaissance, que ce soit au plan politique ou scientifique (Bouchard, Bourque et Lévesque, 2001; Rondot et Bouchard, 2003). Il s'agit en effet d'un ensemble relativement hétérogène: statuts juridiques variés, vaste spectre d'activités économiques (secteurs primaire, secondaire et tertiaire), diversité des missions sociales (mutualiste ou d'intérêt général), etc. Diverses définitions de ce champ coexistent et se concurrencent: coopératives (Angers, 1975; Tremblay, 1982; Vienney, 1980; etc.); non-profit sector ou tiers secteur (Ben-Ner et Van Hoomissen, 1993; Anheir et Ben-Ner, 2000; Hansmann, 1980; James, 1983; Salamon & Anheir, 1998; Weisbrod, 1977; etc.); économie sociale (Gide, 1890; Desroche, 1983; Vienney, 1980; Lévesque et Malo, 1992; Quarter, *et alii.*, 2003; etc.); économie

solidaire (Eme, 1997; Eme et Laville, 1994; Laville, 2007; Gardin, 2006; Enjolras, 2002; Evers et Laville, 2004; etc.); entreprises sociales (Borzaga et Defourny, 2004; Kerling, 2006; Nyssens, 2006; etc.).

Le mode d'organisation des entreprises d'économie sociale peut être formellement reconnu par des cadres juridiques spécifiques (lois sur les coopératives, les associations, les mutuelles, etc.), ou s'inscrire comme pratique organisationnelle dans un cadre juridique généraliste. Pour certains, l'économie sociale couvre également un certain nombre d'associations informelles. Les activités développées par ces organisations peuvent être à dominante économique (comme les coopératives ou les mutuelles) ou à dominante sociale (comme dans le cas des associations de services aux personnes) (Lévesque, 2002). Leur mission peut aller de la lutte à la pauvreté jusqu'à la production d'un service répondant mieux aux besoins spécifiques d'un groupe de la population (pas nécessairement démunis économiquement), en passant par l'auto-organisation de travailleurs ou de producteurs pour se donner un emploi ou une structure de commercialisation (Weisbrod, 1997). Elles peuvent être nées d'une aspiration à démocratiser l'économie, ou avoir émergé en réponse à de nouveaux besoins urgents de groupes ou de territoires vulnérables (Lévesque, 2002). Il faut noter que ces distinctions sont, dans la réalité, très souvent moins claires: les impacts sociaux des activités sont souvent plus importants que leur poids économique le laisse paraître; les missions sont souvent mixtes, émanant à la fois d'une réponse à des besoins non ou mal comblés mais également à une volonté de faire autrement que le marché ou que le secteur public; la mixité des ressources engagées favorise l'hybridation (Eme et Laville, 1994) et les compromis entre les logiques qui y sont associées (marché, redistribution, réciprocité), voire la subordination des principes marchands et redistributifs à une logique de réciprocité (Gardin, 2006) plutôt qu'une dépendance à l'une d'entre elles (solvabilité de la demande, insuffisance du bénévolat ou centralisation des politiques publiques) (Salamon *et al.*, 2000).

Les entreprises d'économie sociale émergent généralement en grappes sous la poussée d'une dynamique socio-économique, généralement dans une situation de grande crise économique (Lévesque, 2005). Comme les crises ne sont pas identiques, les diverses générations d'économie sociale ont des identités clairement définies, d'autant plus que les acteurs et les promoteurs sont également différents d'une génération à l'autre. Les organisations d'économie sociale occupent notamment des niches très différentes suivant le secteur d'activités dans lequel elles s'inscrivent. À l'intérieur d'un même secteur d'activités, leur niche dépend aussi de celles occupées par le secteur public et par le secteur privé (Weisbrod, 1997). Ainsi, l'offre de services publics ou de services marchands concurrentiels de même que les réglementations peuvent continger la place occupée par l'économie sociale. La place et le rôle de l'ÉS ne seront donc pas les mêmes dans différents pays ou régions – qui présentent des environnements institutionnels distincts – et seront mouvants suivant les transformations de cet environnement.

Les frontières entre économie sociale, publique et capitaliste, sont perméables. L'économie sociale développe des contrats de services avec les pouvoirs publics pour la fourniture de services sociaux et de santé d'intérêt général (Enjolras, 2002). L'économie capitaliste rivalise avec l'économie sociale en matière de responsabilités sociales et environnementales (Gendron, 2000), au point de mener à des qualifications juridiques nouvelles (voir les Community Interest Companies en Grande-Bretagne). Le champ est aussi en évolution: nouveau statut juridique pour les coopératives qui développent des services d'intérêt général (coopératives de solidarité); croissance des revenus provenant du marché dans les associations et demandes d'ouverture au capital externe; regroupements associatifs de coopératives sous la forme de holdings (Côté 2000); création de structures de gouvernance sans statut juridique (exemple des Centre financiers aux entreprises Desjardins) (St-Pierre et Bouchard, 2006); etc. De plus, les organisations qu'on y trouve, comme toute organisation, vivent différentes phases dans leur développement: transition de l'informel et au formel (Dussuet et Lauzanas, 2007), diversification des activités (typiquement, jumelage d'activités non marchandes à des activités marchandes), intégrations amont-aval (Desforges, 1983), développement de filiales, génération de spin-off, etc.

1.1.2. Des résultats de recherches difficiles à agréger

Même si le domaine de recherche est encore peu développé, d'importants projets ont tenté de circonscrire sinon toute, à tout le moins une partie de l'économie sociale. À l'international, mentionnons le projet de l'Institut Johns Hopkins (Salamon *et al*, 2003) sur la société civile, le projet de compte satellite du secteur à but non lucratif (ONU, 2003), ou celui de l'économie sociale marchande développé pour l'Europe (Barea et Monzón Campos, 2006). Des études ont approfondi des portraits des secteurs spécifiques comme le secteur associatif en France (Tchernonog, 2007) ou du secteur coopératif au Québec (Direction des coopératives) et au Canada (Secrétariat aux coopératives) de même qu'en Europe (Coopératives Europe). Au Canada, une vaste étude des organisations du secteur volontaire et sans but lucratif a permis de fournir un portrait de cette portion du champ de l'économie sociale (Hall *et al.*, 2005), un rapport sur le Québec ayant permis d'établir quelques différences du modèle québécois (ARUC-ÉS, 2006). Les différents Réseaux régionaux de recherche partenariale en économie sociale, créés au Canada en 2005, ont entrepris diverses enquêtes visant à cerner des «portraits» de l'économie sociale². À l'échelle du Québec et dans plusieurs des régions, les acteurs et les chercheurs de l'économie sociale ont aussi développé des répertoires et des portraits des organisations d'économie sociale.

² Les Réseaux régionaux de recherche partenariale en économie sociale ont été créés en 2005 par un programme du Conseil de recherche en sciences humaine du Canada dans 6 «régions» canadiennes : (1) Provinces Atlantique (Terre-Neuve, Ile-du-Prince-Edouard, Nouvelle-Écosse, Nouveau-Brunswick) ; (2) Québec (à l'exclusion du Nord du Québec) ; (3) Sud de l'Ontario ; (4) Nord de l'Ontario, Manitoba, Saskatchewan ; (5) Alberta, Colombie-Britannique ; (5) Nord du Canada (Yukon, Territoires du Nord-Ouest, Nord du Québec). Ils sont réunis au sein du Centre canadien de recherche partenariale en économie sociale, dont le siège est à l'Université de Victoria (Colombie-Britannique).

Toutes ces recherches montrent l'importance accordée ces dernières années à l'économie sociale. Outre l'intérêt de chacune d'elles pour ce qu'elle fournit de renseignements utiles et spécifiques, aucune ne permet de constituer une base solide pour la cueillette systématique et répétée d'information sur l'ensemble des organisations d'économie sociale, incluant les coopératives, les mutuelles et les associations gestionnaires (Desroche, 1983). Les objectifs des enquêtes que nous venons de mentionner, les types d'organisations qu'elles couvrent, les échelles de territoires étudiés, les méthodologies employées diffèrent sensiblement d'une étude à l'autre. Il est donc évidemment inconcevable de vouloir tenter de dresser un portrait d'ensemble en compilant simplement leurs résultats.

Ainsi, même si l'économie sociale possède une identité structurelle spécifique au plan du type d'entreprises (coopératives, associations gestionnaires à but non lucratif, organismes de développement local communautaire, etc.), l'ensemble du champ est difficile à cerner de manière cohérente, en particulier au plan statistique. Il n'existe pas encore de données sur les organisations d'économie sociale permettant de recueillir de l'information exhaustive, consistante à différentes échelles territoriales, et qui permette des comparaisons dans le temps et avec d'autres données statistiques sur le «champ» de l'économie sociale, entendu comme un champ spécifique. Face à ceci, il devient utile de développer une méthode qui permette de mesurer la place occupée par l'économie sociale dans l'économie, et d'en suivre l'évolution dans le temps.

1.2. Approche de la Chaire de recherche du Canada en économie sociale

Nos travaux visent à **développer un cadre conceptuel et méthodologique** qui facilite une lecture intelligible de l'économie sociale, sans camper sa définition de manière trop restrictive, et qui favorise la recherche statistique sur un univers empirique cohérent. Nous voulons ainsi apporter un nouvel éclairage sur les dynamiques économiques et organisationnelles spécifiques à ce champ. Les premières étapes de ce programme ont été de qualifier les organisations et de classifier les activités d'économie sociale. La méthode de qualification des organisations a déjà fait l'objet d'une publication (Bouchard, Ferraton et Michaud, 2006a et 2006b). Nous ne ferons donc que la résumer ici, avant d'introduire ce qui fait le propos central de ce document, la méthode de classification des activités.

1.2.1. Qualification des organisations

Nous avons déjà identifié des traits communs des organisations d'économie sociale qui peuvent être observés empiriquement. Nous pouvons identifier au moins quatre traits communs aux organisations du champ de l'économie sociale (association volontaires de personnes, production de biens ou de services, pouvoir démocratique fondé sur les personnes, distribution limitée des excédents et des actifs en cas de dissolution), et suivant que ces traits sont plus ou moins codifiés par des règles institutionnelles (règlement interne ou loi) qui les stabilisent dans le temps (Voir l'Encadré 1). Ces traits de qualification peuvent être déclinés en indicateurs ou en indices, ce qui permet de situer, sur quatre continuums, le degré de correspondance des organisations à ces critères. Ceci mène à cerner le champ de l'économie sociale dans une acception plus large que restrictive, incluant dès lors: les associations personnifiées (ou organismes à but non lucratif) qui ont pour mission la production et l'offre de biens ou de services d'intérêt mutuel ou général, les coopératives et les mutuelles (Desroche, 1983)³.

³ Certaines autres formes juridiques pourraient, selon certains avis, faire partie du champ, telles certaines entreprises autochtones ou des entreprises privées capitalistes ayant «une ou plusieurs missions sociales» (McDougall, 2007).

ENCADRÉ 1

Critères de qualification des organisations de l'économie sociale*

Il n'existe pas de définition de l'économie sociale qui fasse aujourd'hui l'unanimité, rendant difficile sa délimitation et le suivi de son évolution à des fins statistiques. Certaines définitions s'appuient sur les composantes non marchandes, d'autres sur les composantes marchandes. Les définitions de l'économie sociale varient selon les contextes, à travers le temps et quelquefois même suivant les programmes gouvernementaux visant à en soutenir le développement. Nous proposons la constitution d'un système d'information qui permette de circonscrire différentes aires du champ de l'économie sociale selon les définitions utilisées couramment, couvrant ainsi un univers plus vaste que restrictif, que l'on viendrait tantôt resserrer, tantôt élargir selon les comparaisons et dialogues nécessaires entre diverses conceptions. En outre, un tel système d'information permettra de saisir l'évolution et les mouvances au sein du champ de l'économie sociale et à ses frontières avec l'économie publique et l'économie capitaliste.

Quatre critères de qualification sont présentés pour répertorier et classer les organisations d'économie sociale (Bouchard, Ferraton, Michaud, 2006a et 2006b). Ces critères supposent qu'il n'y ait pas de frontière définitive, mais davantage un «continuum», entre les organisations d'économie sociale et les autres organisations économiques. Ces quatre critères ne correspondent pas à une définition sectorielle de l'économie sociale réduite à un «tiers secteur» obtenu après avoir exclu les entreprises à but lucratif (le marché) et les organisations publiques. Les organisations d'économie sociale ne forment pas un bloc homogène: des organisations s'inscrivent pleinement dans une démarche d'économie sociale, d'autres à un degré moindre. C'est pourquoi ces quatre critères de qualification situent sur quatre continuums le degré de correspondance des organisations à ces critères, ainsi que le degré d'institutionnalisation de ces caractéristiques.

Ces quatre** critères sont:

1. Association volontaire formelle de personnes et/ou d'entités collectives. La constitution d'une organisation d'économie sociale résulte d'initiatives individuelles et/ou collectives indépendantes des pouvoirs publics. Toute personne, sous certaines conditions (cotisation...), peut volontairement adhérer à une organisation d'économie sociale.
2. L'exercice d'une activité économique. L'organisation d'économie sociale produit des biens ou des services. En ce sens, elle est une entreprise.
3. L'existence de règles ou de normes durables interdisant ou limitant le partage des excédents éventuels entre les membres. La rémunération du capital, lorsqu'elle est autorisée, est limitée. Les excédents éventuels sont réinvestis dans l'entreprise, et/ou distribués en fonction de l'usage, et/ou réinvestis dans la collectivité.
4. Processus de gouvernance démocratique. Les organisations d'économie sociale attribuent les droits décisionnels en fonction de l'usage et non des parts de capitaux détenues. Généralement, chacun des membres, quel que soit son apport à l'organisation, a un poids égal dans les prises de décision collectives.

* Pour la proposition complète de qualification des organisations de l'économie sociale : <http://www.chaire.ecosoc.ugam.ca/Portals/ChaireEcoSoc/docs/pdf/cahiers/R-2006-02.pdf> (première version en français) ou <http://www.chaire.ecosoc.ugam.ca/Portals/ChaireEcoSoc/docs/pdf/cahiers/R-2006-03.pdf> (seconde version, en anglais)

** D'autres critères pourraient être ajoutés au besoin (ex. démocratisation de produits et services, etc.)

1.2.2. *Du problème de la classification*

Un tel ensemble est difficile à cerner du point de vue des classifications en vigueur. À l'heure actuelle, divers systèmes sont utilisés pour classer les organisations du champ de l'économie sociale, à l'échelle nationale et internationale. Chacun de ces systèmes de classification a ses propres vertus. Cependant, aucun d'eux ne permet d'organiser l'information sur l'économie sociale de manière homogène lorsqu'on y inclut les coopératives, les mutuelles et les associations gestionnaires. Certains systèmes de classification comportent également des faiblesses en ce qui a trait à une analyse quantitative du champ de l'économie sociale. C'est pourquoi le besoin d'une nouvelle classification par catégories d'activité des organisations d'économie sociale est apparue.

Une classification devrait permettre de cerner ce qu'elle veut classer de manière constante dans le temps, de sorte à pouvoir en suivre l'évolution et établir des comparaisons (avant/après; ici/ailleurs). Elle doit aussi être construite à partir de principes méthodologiques qui facilitent l'attribution d'une classe à chacun des éléments de l'ensemble étudié. À l'aide de tels principes méthodologiques, nous avons étudié les classifications utilisées jusqu'ici pour observer l'économie sociale afin d'en repérer la structure et de la mettre en parallèle avec la classification élaborée ici. Ceci, dans le but de ne pas introduire de rupture entre les données que nous pouvons organiser suivant la nouvelle classification et celles des autres études ou portraits quantitatifs.

Les classifications économiques sont généralement fondées sur l'une ou l'autre de deux catégories de phénomènes économiques. L'une d'elles concerne la répartition ou **la distribution**, embrassant tout le processus de disposition ou d'emploi des valeurs économiques, comprenant non seulement la distribution mais aussi l'usage, la consommation ou autre, qui est faite de ces valeurs. L'autre concerne **la production** au sens large, c'est-à-dire tout processus de création de valeurs économiques, comprenant non seulement la part industrielle mais aussi la part commerciale du processus (Simiand, 2006: 117). La première catégorie de classifications économiques permet de distinguer au moins trois grands modes de distribution des valeurs économiques – et les types d'entreprises qui leur correspondent (du moins en termes d'idéaux-types): entreprises de capitaux, entreprises publiques, entreprises d'économie sociale (coopératives, mutuelles, associations gestionnaires). La seconde catégorie de classifications économiques invite à identifier les activités productives de valeurs économiques – que l'on peut associer aux trois grandes familles qui leur correspondent (à échelle agrégée): primaire (extraction de ressources naturelles, agriculture, etc.), secondaire (industriel et manufacturier), tertiaire (services).

La méthode de qualification des organisations d'économie sociale que nous avons développée correspond, en termes de résultats, au premier type de classifications économiques, notamment en distinguant les organisations qui ont une contrainte de non distribution ou de distribution limitée des valeurs économiques (excédents et actifs nets en cas de dissolution). Ce système a fait l'objet d'une

première publication (Bouchard, Michaud, Ferraton, 2006a et 2006b). Dans un deuxième temps, la Chaire a développé une méthode qui permet d'identifier la place de l'économie sociale dans la production de valeurs. C'est le Système de classification des activités économiques d'économie sociale, que nous présentons ici.

1.3. L'approche de la Chaire de recherche du Canada en économie sociale

Le projet du Système d'information sur les organisations d'économie sociale (SIOES) de la Chaire de recherche du Canada en économie sociale est de développer les outils et de réaliser des travaux visant, notamment, à:

- quantifier le poids économique et social de l'ÉS au Québec;
- dresser des portraits statistiques régionaux de l'ÉS au Québec, de la plus petite municipalité aux régions métropolitaines en passant par les MRC et régions administratives, selon les mêmes standards et la même méthodologie;
- permettre la comparaison de l'ÉS au restant de l'économie, secteur par secteur, région par région;
- permettre des comparaisons avec les autres provinces et pays;
- examiner l'évolution de l'ÉS dans son ensemble aussi bien que dans ses parties (émergence de tel ou tel sous-secteur) et ce, dans chaque région.

L'approche de la Chaire pour le développement du SIOÉS prend en compte des méthodes et des initiatives statistiques développées dans le reste du Canada et à l'international. Elle s'inspire aussi de méthodes utilisées pour la mesure de secteurs ou de problématiques émergentes (par exemple les PME au Canada avant le développement de statistiques nationales au milieu des années 1980). En effet, le plus grand défi posé à tout projet d'enquête sur l'économie sociale, en particulier dans le champ des associations gestionnaires, est d'abord d'en déterminer la population. La Chaire s'appuie sur des contacts directs auprès des établissements (données primaires) pour la validation des données de base (qualification, classification) et pour la réalisation d'enquêtes sur des sujets spécifiques (financement, gouvernance, évaluation).

Les étapes de mise en place du SIOÉS sont les suivantes :

1. Un travail conceptuel important de réflexion sur la qualification des organisations d'ÉS permettant de couvrir différentes définitions de l'ÉS sans se limiter à une seule (voir l'encadré pour un résumé);
2. La constitution d'une base de données «mère» avec un recensement géoréférencé résultant de l'assemblage et de la normalisation des listes d'organisations d'ÉS obtenues auprès de nos sources; la base est sur plate-forme SQL avec interface usager («front-end») ACCESS, permettant les séries chronologiques;
3. Le développement d'un système de classification des activités d'ÉS compatible avec le SCIAN et son application aux OÉS de la base de données «mère»;
4. La réalisation d'une vaste enquête auprès de toutes les organisations d'ÉS de la base de données mère afin de dresser le portrait de l'économie sociale au Québec et d'établir la population;
5. La réalisation d'enquêtes en profondeur, de mise en relation des résultats avec d'autres enquêtes, etc.

2. RÈGLES DE TRAVAIL POUR UNE CLASSIFICATION

Il n'existe pas de système de classification parfait. La réalité des organisations est trop multiple et mouvante pour se plier facilement à un système de classification rigide et unidimensionnel. Cela dit, il existe des façons d'atténuer les conséquences de ce problème. D'abord, une **flexibilité** permettant l'adaptation du système de classification (ex.: les révisions périodiques du Système de classification des industries en Amérique du Nord – SCIAN) aux changements structurels ou à l'émergence de nouvelles activités. Puis, des **règles de travail** visant à assurer le maximum d'exactitude et de rigueur à une classification. Ces règles de travail permettent également d'évaluer l'utilité et la rigueur de différents systèmes de classification. Les règles de travail retenues par la Chaire sont présentées ci-dessous.

- **Structure de l'information.** Dépendant des différents niveaux d'agrégation souhaités dans les analyses ultérieures, il est pertinent d'organiser l'information selon une arborescence pouvant compter deux ou trois niveaux, voire davantage.
- **Dimension unique.** Une classification doit se limiter à une seule dimension de l'univers étudié. La dimension peut être «économique», elle peut être «juridique» (ex.: la forme de propriété), elle peut aussi être qualifiée de «sociale» afin de refléter la finalité énoncée par les représentants de l'organisation. Comme ces dimensions ne sont pas mutuellement exclusives, il est évidemment préférable de se limiter à une dimension unique par système de classification, bien que cela soit souvent difficile. En effet, tel que mentionné dans le *Handbook on Non-Profit Institutions in the System of National Accounts* (2003: 30) de l'Organisation des Nations Unies, la difficulté de construire un système de classification basé sur une dimension unique (activité, mission) est un défi des systèmes de classification. Tel que mentionné plus haut, des systèmes de classification parallèles et complémentaires sont évidemment possibles et même désirables (c'est d'ailleurs ce que nous suggérerons plus loin).
- **Exhaustivité.** Le système de classification doit être suffisamment large pour couvrir toutes les catégories possibles de l'économie sociale, quelle que soit la définition qui en est faite.
- **Exclusion mutuelle.** Les catégories doivent être mutuellement exclusives afin d'éviter les possibilités d'attribution double (risques de double comptage) d'une catégorie à une même unité d'observation. Les systèmes d'information sont en mesure d'éviter la double entrée d'une même unité d'enregistrement. Nous évoquons le double comptage pour résumer les différentes erreurs que peuvent générer les systèmes de classification où les classes ne sont pas mutuellement exclusives: double comptage, distribution d'un même groupe homogène d'enregistrement dans des classes hétérogènes. Un **journal de bord** des décisions de classification ou un dictionnaire de données peuvent remédier aux risques de fractionnement.

- **Comparabilité.** Un système de classification est d'autant plus utile qu'il permet des comparaisons avec des systèmes provenant d'autres pays, ou résultant d'initiatives parallèles sur un même territoire (ex.: Chantier québécois de l'économie sociale, statistiques de la comptabilité nationale, etc.).
- **Granularité (niveau de détail).** Le niveau de détail doit permettre des analyses fines. Des catégories trop agrégées limitent considérablement les possibilités d'analyse.

3. ANALYSE DE CERTAINS SYSTÈMES DE CLASSIFICATION EXISTANTS

Plusieurs études ont récemment été menées pour apprécier le poids économique et social de l'économie sociale. Ces études ont chacune pour cible un segment plus ou moins étendu de l'économie sociale. Ainsi, dans la perspective d'exhaustivité, les classifications utilisées présentent toutes des insuffisances tant sur le plan de la qualification des organisations que sur celui de leur classification, du moins lorsqu'il s'agit de cerner l'économie sociale dans son ensemble. Quatre systèmes de classification actuellement en usage ont ainsi été examinés, dont l'envergure géographique va du provincial à l'international.

- La classification issue du «Portrait statistique des entreprises d'économie sociale», portrait produit par le Bureau de l'économie sociale et la Direction des coopératives du Gouvernement du Québec en lien avec le Chantier de l'économie sociale;
- La classification de la Direction des coopératives du ministère du Développement Économique, de l'Innovation et de l'exportation du Gouvernement du Québec et la classification du Secrétariat aux coopératives du ministère de l'Agriculture du Gouvernement du Canada⁴;
- Le Système de classification des industries de l'Amérique du Nord (SCIAN), qui a remplacé la Classification Type des Industries - Établissements (CTI-É) 1980⁵;
- La Classification internationale des organisations sans but lucratif (*International Classification of NonProfit Organizations*) reprise dans le «Compte satellite des institutions sans but lucratif et du bénévolat» de Statistique Canada.

Les cinq classifications, bien que présentant d'indéniables qualités, ont été jugées insuffisantes pour cerner l'économie sociale dans son ensemble et de mettre en place les outils requis pour de l'analyse statistique du champ. Dans les paragraphes suivants, elles sont présentées et analysées à la lumière des règles de travail énoncées à la section 1.

⁴ Ces deux classifications reprennent globalement les neuf secteurs d'activité de l'Alliance coopérative internationale (<http://www.ica.coop/coop/sectors.html>) et les complètent à la lumière des réalités québécoise ou canadienne.

⁵ Pour laquelle il existe par ailleurs une table de concordance : http://www.statcan.ca/francais/Subjects/Standard/concordances/nai_cs02-to-sice80_f.htm. Dernière consultation le 8 mars 2007.

3.1. La classification issue du Portrait statistique des entreprises d'économie sociale du Québec

Une classification incontournable des organisations d'économie sociale au Québec a été proposée par le Bureau de l'économie sociale et la Direction des coopératives du ministère du Développement Économique, de l'Innovation et de l'Exportation (alors appelé ministère de l'Industrie et du Commerce) du Gouvernement du Québec en lien avec le Chantier de l'économie sociale dans un «Portrait statistique des entreprises d'économie sociale (Coopératives et Organisations à but non lucratif)» publié en juin 2002 (voir l'Annexe A-1)⁶. Cette classification, appliquée par le Chantier de l'économie sociale (instance de représentation politique et de promotion de l'économie sociale), a permis d'assurer le suivi de la programmation du Sommet socioéconomique de 1996 et le repérage de nouveaux champs (l'aide domestique, par exemple)⁷.

La pertinence de ce système de classification pour fins de recherches est évaluée selon les règles de travail énoncées à la Section 1.

- **Structure de l'information:** La première classification adoptée par le Chantier de l'économie sociale se limitait à un seul niveau de détail. Un second niveau a été rajouté en 2006 dans le but de constituer un répertoire et de favoriser la promotion des entreprises d'économie sociale et de leurs produits ou services.
- **Dimension unique:** La classification issue du Portrait ne correspond pas exclusivement à des activités économiques, rendant parfois impossible l'identification de l'activité économique principale de l'organisation. Ainsi, certains secteurs correspondent davantage à des types d'entreprises (entreprises d'insertion, centres de travail adapté, etc.) qu'à des activités économiques proprement dites.
- **Exhaustivité:** Cette classification a été établie dans le cadre de l'élaboration d'un plan d'action gouvernemental en économie sociale. Ne furent pas considérés les coopératives financières, les deux plus grandes coopératives agricoles et les coopératives de travailleurs actionnaires, tout comme les organismes communautaires sans activité marchande. Ainsi, elle ne couvre pas l'ensemble de l'économie sociale, dans sa définition large.
- **Exclusion mutuelle:** Certaines activités ne sont pas mutuellement exclusives, la ligne de séparation entre deux catégories n'étant pas toujours nette. Ainsi, une même organisation peut appartenir à plus d'une catégorie. C'est notamment le cas des ressourceries qui, en plus d'avoir des activités de récupération et de recyclage, opèrent des magasins de vente au détail tout en menant des programmes d'insertion.

⁶ http://www.chantier.qc.ca/uploads/documents/portraits/6-_portrait_statist2002.pdf. Dernière consultation le 8 mars 2007.

⁷ La classification du Chantier a même permis le repérage de nouveaux besoins de main-d'œuvre (ex. : le nouveau métier de « valoriste », développé dans le champ « Ressourcerie-récupération »).

- **Comparabilité:** Au moment où le Portrait statistique fut développé, les visées n'étaient pas de procéder à des comparaisons nationales ou internationales mais bien d'assurer le suivi de la programmation du Sommet socioéconomique de 1996. Ainsi, la classification qui en découle ne permet pas la comparaison avec d'autres systèmes d'information, qu'ils soient du reste du Canada ou d'ailleurs.
- **Granularité:** Les limites énoncées plus haut s'expliquent pour beaucoup par le choix de secteurs qui reflète surtout les orientations du programme dont le suivi a été confié au Chantier de l'économie sociale. Le niveau de détail est intéressant, notamment lorsque la mission sociale est concernée (ex.: insertion, ressource). Par contre, de nombreuses organisations d'économie sociale (ex.: cafés, restaurants et autres commerces de détail) se trouvent reléguées dans une grande catégorie résiduelle («Autres secteurs»).

Enfin, tel que mentionné en introduction, le Chantier de l'économie sociale travaille actuellement à améliorer cette classification pour les fins de son Portail de l'économie sociale. Dans le cadre de l'élaboration de ce projet, une classification est proposée aux entreprises d'économie sociale pour leur inscription dans un répertoire. Cette dernière classification présente deux niveaux d'information et est reproduite dans la deuxième partie de l'Annexe A-1.

3.2. La classification des coopératives (MDEIE, Québec ; Secrétariat aux Coopératives, Canada)

Les classifications de la Direction des coopératives du Québec et du Secrétariat aux coopératives du gouvernement fédéral (voir les Annexes A-2 et A-3) sont bien adaptées et complètes pour les organisations coopératives dont l'activité économique est clairement identifiable. Bien que différentes à quelques égards (notamment le niveau de détail), elles sont analysées ensemble étant donné qu'elles partagent les mêmes manques à combler, selon les besoins identifiés plus haut.

La pertinence de ce système de classification pour fins de recherches est évaluée selon les règles de travail énoncées à la Section 1.

- **Structure de l'information:** Les possibilités d'agrégation varient grandement d'un système à l'autre. Ainsi, l'arborescence de classification du Secrétariat aux coopératives présente trois niveaux d'information. Le premier est lié aux groupes d'activités, au nombre de treize (13); le second est celui du domaine (au nombre de six, ces domaines sont la vente au détail, l'approvisionnement, la commercialisation, la production, les pêcheries et les services, et facilitent les traditionnelles distinctions entre secteurs primaire, secondaire et tertiaire). Enfin, le troisième niveau comprend les détails sur 76 secteurs d'activité. Du côté de la Direction des coopératives, les coopératives recensées sont classifiées de trois façons dans leur base de données: catégorie de coopérative, code administratif et code SCIAN à six chiffres. Dans les publications toutefois, on n'observe qu'un niveau d'information des données publiques, soit celui des quarante (40) secteurs d'activités, classés par ordre alphabétique. Certains secteurs sont regroupés pour ses analyses et présentations:

par exemple, les trois sous-secteurs de l'alimentation peuvent être regroupés dans un «secteur» alimentation).

- **Dimension unique:** Alors que la plupart des secteurs sont classés selon une perspective économique dans la classification provinciale, certains secteurs correspondent à d'autres dimensions (ex.: «Autochtones», «Groupes communautaires»)
- **Exhaustivité:** Cette classification ne couvre pas les activités économiques où les coopératives sont notoirement absentes mais où de nombreuses associations agissent (ex.: Ressourceries).
- **Exclusion mutuelle:** Certaines catégories ne sont pas mutuellement exclusives (ex.: «Manufacturier» et «Vêtement») et, à plus forte raison, celles qui relèvent de dimensions différentes (ex.: les organismes d'économie sociale «autochtone» peuvent également être classés dans les secteurs correspondant à une activité économique telle que la «construction» ou le «commerce»). Du côté de la Direction des coopératives, et encore une fois il s'agit de leur classification pour fins de publications, il semble que même si les catégories ne sont pas mutuellement exclusives, aucune coopérative ne se retrouve dans plus d'une catégorie, et ainsi le double comptage n'est pas possible. Par contre, une coopérative pourrait être manquante dans un secteur, vu son classement dans un autre.
- **Comparabilité:** La correspondance entre la classification de la Direction des coopératives et le Système de classification des industries de l'Amérique du Nord (SCIAN) (voir section 2.4) est établie de façon explicite, tout au moins pour la Direction des coopératives (des codes SCIAN sont directement attribués aux secteurs identifiés par la Direction). De même, étant donné le caractère très large de la classification des secteurs coopératifs de l'Alliance coopérative internationale⁸, il est facile d'établir des correspondances avec les systèmes du Québec et du Canada. Par contre, les comparaisons sur la base du ICNPO (voir plus bas) sont impossibles, vu l'exclusion de ce dernier système des coopératives à but lucratif et de leurs secteurs d'activités privilégiés.
- **Granularité:** Le système de classification utilisé par la Direction des coopératives compte un total de 40 catégories, couvrant de façon satisfaisante les activités coopératives existantes.

3.3. Le Système de classification des industries de l'Amérique du Nord

Le Système de classification des industries de l'Amérique du Nord (SCIAN)⁹, développé et utilisé conjointement par les agences statistiques nationales du Canada, des États-Unis et du Mexique, permet de saisir précisément les secteurs d'activité des organisations économiques «traditionnelles», soit les entreprises de capitaux. La classification SCIAN est révisée tous les cinq ans pour refléter les changements qui surviennent dans la structure de l'économie, et tenir

⁸ Les secteurs proposés par l'Alliance coopérative internationale sont les suivants : agriculture, crédit, consommation, pêcheries, santé, habitation, industrie et services, assurance et tourisme. <http://www.ica.coop/coop/sectors.html#icasectors>. Dernière consultation le 8 mars 2007.

⁹ http://www.statcan.ca/francais/Subjects/Standard/naics/2002/naics02-index_f.htm

compte au besoin de l'émergence de nouvelles activités¹⁰. Pourtant, comme nous le verrons dans les lignes suivantes, elle ne permet pas toujours de saisir adéquatement les activités de certaines organisations d'économie sociale.

La pertinence de ce système de classification pour fins de recherches est évaluée selon les règles de travail énoncées à la Section 1.

- **Structure de l'information.** On dénombre six (6) niveaux d'information donnant une possibilité d'agrégation très satisfaisante.
- **Dimension unique.** Ce système de classification vise de façon spécifique l'activité économique fondée non pas sur les biens et services que les organisations produisent mais sur leurs processus de production. Ainsi, toutes les organisations sont incluses dans une même catégorie dès lors qu'elles développent des activités économiques présentant de fortes similitudes du point de vue de «la combinaison d'intrants de produits et services, de main-d'œuvre et de capital pour produire un ou plusieurs produits ou services, ou les deux»¹¹.
- **Exhaustivité.** Bien qu'exhaustif en ce qui a trait aux entreprises traditionnelles, le SCIAN pose plusieurs problèmes de fond pour l'analyse des organisations d'économie sociale. Tout d'abord, les organisations d'économie sociale ne sont pas distinguées des autres entreprises de l'économie traditionnelle. C'est le cas par exemple des coopératives et organismes à but non lucratif d'habitation, qui sont agrégés dans des catégories plus vastes («Services immobiliers et services de location et de location à bail»). Par ailleurs, lorsque le SCIAN tient compte d'activités propres à l'économie sociale, elles sont généralement attribuées exclusivement à des administrations publiques alors que ce n'est pas (ou plus) le cas. C'est ainsi que les activités d'un certain nombre d'organisations d'économie sociale sont attribuées à la description de services de la catégorie 91 «Administrations publiques»¹². En fait, à part quelques cas spécifiques («Coopératives de crédit et caisses populaires»), le SCIAN est notoirement déficient dans son dépistage d'établissements d'économie sociale.
- **Exclusion mutuelle.** Le SCIAN respecte dans l'ensemble l'exclusion mutuelle des catégories, du moins dans les secteurs où l'économie sociale est davantage présente. On note cependant certaines difficultés, telles que dans le traitement de magasins de commerce de détail et les magasins de marchandises d'occasion, l'un n'excluant pas l'autre.

¹⁰ La version utilisée est celle de 2002, mais une nouvelle version est utilisée depuis 2007. Les changements entre les versions 2002 et 2007 du SCIAN sont présentés à l'adresse suivante : http://www.statcan.ca/francais/Subjects/Standard/concordances/ch_gprop-naics2007-table1_f.htm (dernière consultation le 8 mars 2007). Notons que le passage de la version 2002 à la version 2007 ne présente pas de changements notables pour une plus grande visibilité ou considération de l'économie sociale et de ses secteurs.

¹¹ http://www.statistique-canada.com/francais/concepts/definitions/econ-activ_f.htm. Dernière consultation le 8 mars 2007.

¹² Exemples : les Carrefours Jeunesse Emploi («Services fédéraux relatifs à la main-d'oeuvre et à l'emploi»), certaines ONG avec projet d'économie sociale («Aide internationale») ou encore à d'autres organisations d'appui aux populations immigrantes («Services d'immigration»).

- **Comparabilité.** Le SCIAN est le système le plus largement utilisé au Canada, ce qui facilite la correspondance avec diverses études. Il est par nature international puisque commun aux trois pays d'Amérique du Nord, et des tables de correspondance ont été établies avec d'autres systèmes internationaux, dont la Classification internationale type d'industrie (CITI) du Bureau international du travail¹³ et la Nomenclature statistique des Activités économiques dans la Communauté Européenne (NACE)¹⁴.
- **Granularité.** Le SCIAN vise explicitement la classification des établissements des entreprises alors que la plupart des autres systèmes sont moins explicites à cet égard ou ne considèrent que les entreprises, sans égard aux unités statistiques plus fines. Selon Statistique Canada, «l'établissement est le niveau où les données comptables nécessaires pour mesurer la production sont disponibles (intrants principaux, recettes, salaires et rémunération). En tant qu'unité statistique, l'établissement est l'unité de production la plus homogène pour laquelle la firme tient des documents comptables desquels peuvent être tirées des données sur la valeur brute de la production (ventes totales ou expéditions, et stocks), le coût des matières premières et des services ainsi que la main-d'oeuvre et le capital utilisés dans la production.»¹⁵ Sur un autre plan, alors que le SCIAN présente un niveau de détail impressionnant pour certaines activités¹⁶, la caractérisation de certaines activités menées par des organisations d'économie sociale lui échappe. C'est ainsi que de nombreuses organisations pourtant très hétérogènes se retrouvent ensemble dans la catégorie «813 Organismes religieux, fondations, groupes de citoyens et organisations professionnelles et similaires», dont les sous-groupes (par exemple, «8134 Organisations civiques et amicales») n'offrent pas un niveau de détail satisfaisant. Enfin, le secteur culturel et touristique présente un niveau de détail parfois décevant.

3.4 La classification internationale des organismes sans but lucratif

Cette classification, proposée dans le *Handbook on Non-Profit Institutions in the System of National Accounts* (2003) de l'Organisation des Nations Unies (voir l'Annexe A-4)¹⁷, est celle adoptée par Statistique Canada pour l'établissement du compte satellite du secteur sans but lucratif. Les avantages de cette classification résident dans la possibilité de comparaisons internationales du secteur sans but lucratif, de même que dans la démarche proposée pour l'établissement de comptes satellites nationaux. Or, dans les contextes québécois et canadien, la définition qu'elle offre des institutions sans but lucratif a pour conséquence d'exclure bon nombre d'organisations classées au Québec dans le champ de l'économie sociale (dont les coopératives à but lucratif) et, *a contrario*, d'en inclure d'autres (dont les universités et les hôpitaux) qui ne sont pas considérées au Québec comme en faisant partie¹⁸.

¹³ http://www.statcan.ca/francais/Subjects/Standard/concordances/naics02-to-isicrev3-1_f.htm. Dernière consultation le 8 mars 2007.

¹⁴ http://www.statcan.ca/francais/Subjects/Standard/concordances/naics2002-to-nacerev1-1_f.htm. Dernière consultation le 8 mars 2007.

¹⁵ http://www.statcan.ca/francais/concepts/stat-unit-def_f.htm. Dernière consultation le 8 mars 2007.

¹⁶ Exemple : les catégories « 31183 Fabrication de tortillas »

¹⁷ <http://www.jhu.edu/gnisp/docs/Annex1to2TablesII.pdf>. Dernière consultation le 8 mars 2007.

¹⁸ Pour plus de détails sur cette définition, voir Bouchard, Ferraton et Michaud (2006 a) et (2006b).

La pertinence de ce système de classification pour fins de recherches est évaluée selon les règles de travail énoncées à la Section 1.

- **Structure de l'information.** Cette classification propose trois niveaux d'information: les douze (12) groupes sont subdivisés en trente (30) sous-groupes (dont un secteur résiduel).
- **Dimension unique.** Bien que basé principalement sur l'activité économique, le classement des établissements dans les divers groupes relève dans certains cas de la mission de l'organisation, ou d'un mélange entre mission et activité (*Handbook on Non-Profit Institutions in the System of National Accounts*, 2003: 30). Dans les faits, les groupes sont intimement liés aux domaines dans lesquels s'articulent les missions, et ne permettent pas d'identifier les cas où activité économique et mission ne sont pas liées.
- **Exhaustivité.** Les coopératives à but lucratif (présentes notamment dans les secteurs primaire et secondaire) ne sont pas incluses dans le Compte satellite. La Classification internationale des organisations sans but lucratif pose donc problème pour répertorier de manière exhaustive les organisations d'économie sociale et leurs établissements, du moins dans la conception québécoise du champ. Ainsi, les secteurs d'activité habituellement rattachés aux secteurs primaire et secondaire (agriculture, fabrication, etc.) ne figurent pas dans cette classification, posant du même coup le problème inverse des deux précédentes classifications des coopératives. En Europe, un Manuel pour l'établissement d'un compte satellite de l'économie sociale du secteur marchand a récemment été développé (Barea et Monzón, 2006). Ce manuel a été produit à l'instigation de la Commission européenne et vise spécifiquement l'économie sociale marchande, c'est-à-dire les coopératives et les mutuelles. La production d'un second manuel de comptes satellites pourrait venir remédier au problème d'exhaustivité. Jusqu'ici, aucun pays n'a toutefois pris d'engagement à développer un tel compte satellite.
- **Exclusion mutuelle.** En lien avec les deux critères précédents, certaines activités ne sont pas mutuellement exclusives. Les établissements appartenant à plus d'une catégorie ne peuvent être distingués.
- **Comparabilité.** Il s'agit là de la principale force de ce système de classification, explicitement pensé dans l'optique de pouvoir comparer l'état du secteur sans but lucratif à travers divers contextes nationaux.
- **Granularité.** Le système de classification compte un total de 74 catégories.

3.5 Constats

On constate donc que chacune des classifications brièvement présentées ici offre un portrait complet du champ des organisations d'économie sociale permettant la possibilité d'étudier différents segments de l'économie sociale identifiables suivant un programme de mesures publiques (Chantier de l'économie sociale); un statut juridique (coopératives); un mode de gestion des surplus et actifs (sans but lucratif) ou en repérant les activités économiques productives (SCIAN). Cependant, des insuffisances sur le plan de l'information (dimensions, structure, exclusion mutuelle, granularité), de l'exhaustivité (tantôt trop orientée sur le fonctionnement marchand, tantôt trop sur le fonctionnement non marchand, tantôt sur les missions sociales ou les types d'entreprise), ou de comparaison se posent (voir Tableau synthèse ci-dessous). D'autres systèmes de classification sont en usage, notamment le «*United Kingdom Charity Commission Classification System*» au Royaume-Uni ou la «*National Taxonomy of Exempt Entities*», aux États-Unis. Au-delà de lacunes similaires à celles de l'un ou l'autre des systèmes étudiés, ils s'éloignent des contextes québécois et canadien¹⁹ et ne sont donc pas présentés en plus de détails dans ce document.

Il nous semble impératif de proposer une nouvelle classification qui soit à la fois mieux adaptée aux activités de l'ensemble de l'économie sociale québécoise, notamment, et qui permette des comparaisons interrégionales systématiques avec les systèmes du SCIAN, de l'ICNPO, du Secrétariat aux coopératives du Canada et de la Direction des coopératives du Québec.

Au-delà du souci de comparaison, la classification proposée s'inspirera des avantages respectifs des différentes approches, notamment l'approche du SCIAN quant à la caractérisation de l'activité économique des établissements et l'approche des autres systèmes quant au détail des différentes activités de l'économie sociale.

Ce document présente une première étape de cette nouvelle classification: celle des activités économiques des organismes d'économie sociale. Tel que mentionné précédemment, d'autres volets de classification devront être développés afin de pouvoir raffiner les analyses que nous pourrons mener (parmi les possibilités, après l'activité économique ici traitée, pensons à la mission sociale, déjà mentionnée, mais aussi aux «*filiales*» ou «*comptes satellites*» de l'économie sociale comme l'agroalimentaire, l'habitation ou encore l'environnement).

¹⁹ Pour plus d'information sur ces systèmes et d'autres, voir la recension critique de FEBBRARO, HALL et PARMEGIANI (1999).

TABLEAU 1
Synthèse des approches de classification analysées

		SYSTÈMES DE CLASSIFICATION				
		Chantier de l'économie sociale²⁰	Direction des coopératives du Québec	Secrétariat aux coopératives du gouvernement fédéral	Classification internationale des organisations sans but lucratif	Système de classification des industries de l'Amérique du Nord (SCIAN)²¹
Structure de l'information		Comprend deux niveaux d'information.	Comprend un seul niveau d'information donnant un niveau d'information sommaire. Regroupements possibles.	Comprend trois niveaux d'information donnant un niveau d'information satisfaisant.	Comprend trois niveaux d'information donnant un niveau d'information satisfaisant.	Comprend six niveaux d'information donnant un niveau d'information très satisfaisant.
RÈGLES DE TRAVAIL	Dimension unique (ou Information)	Les catégories initiales ne correspondaient pas toujours à des activités économiques mais à des types d'entreprises. La nouvelle classification du Chantier couvrira spécifiquement les activités économiques.	Les catégories ne correspondent pas toujours à des activités économiques mais à des entreprises.	Les catégories correspondent spécifiquement à des activités économiques.	Certaines catégories ne correspondent pas à des activités économiques mais à des missions ou à des hybrides entre mission et activité économique.	Les catégories correspondent spécifiquement à des activités économiques.

²⁰ Classification issue du «Portrait statistique des entreprises d'économie sociale (Coopératives et OBNL).

²¹ Révision actuellement en cours à être publiée en 2007.

SYSTÈMES DE CLASSIFICATION					
	Chantier de l'économie sociale²⁰	Direction des coopératives du Québec	Secrétariat aux coopératives du gouvernement fédéral	Classification internationale des organisations sans but lucratif	Système de classification des industries de l'Amérique du Nord (SCIAN)²¹
Exhaustivité	Certaines activités économiques relevant de l'économie sociale ne sont pas incluses.	Couvrent essentiellement les activités économiques où sont présentes les coopératives. Rendent moins bien compte des activités économiques des OBNL dans les secteurs où figure un faible nombre de coopératives.		Ne couvre pas les activités économiques relevant des secteurs primaire et secondaire.	Couvre de manière très exhaustive les «entreprises traditionnelles». Certaines activités économiques de l'économie sociale n'ont pas de catégories adaptées.
Exclusion mutuelle (ou Exclusivité)*	Certaines catégories ne sont pas mutuellement exclusives. Un double comptage est possible pour les organisations multi-activités.	Malgré que certaines catégories n'apparaissent pas comme étant mutuellement exclusives (ex : Manufacturier et Vêtement), le double comptage est évité puisque une seule catégorie est attribuée pour chaque coopérative.	Possibilités limitées de double comptage.	Un double comptage est possible pour les organisations pouvant être classées dans une catégorie économique ou dans une catégorie relative à un type de missions.	Possibilités limitées de double comptage pour les secteurs ou l'économie sociale est susceptible d'être présente.

SYSTÈMES DE CLASSIFICATION					
	Chantier de l'économie sociale²⁰	Direction des coopératives du Québec	Secrétariat aux coopératives du gouvernement fédéral	Classification internationale des organisations sans but lucratif	Système de classification des industries de l'Amérique du Nord (SCIAN)²¹
Granularité (niveau de détail)	<p>Comprend au dernier niveau 83 catégories donnant un niveau de détail satisfaisant pour les secteurs de l'économie sociale effectivement couverts.</p> <p>Présence pour chaque méta-catégorie d'une catégorie résiduelle.</p>	<p>Comprend 40 catégories donnant un niveau de détail moyen pour les secteurs de l'économie sociale effectivement couverts.</p> <p>Il n'y a pas de catégorie résiduelle.</p>	<p>Comprend au dernier niveau d'information 76 catégories donnant un niveau de détail satisfaisant pour les secteurs de l'économie sociale effectivement couverts.</p> <p>Présence pour chaque méta-catégorie (ou groupe d'activités) d'une catégorie résiduelle.</p>	<p>Comprend au dernier niveau d'information 74 catégories donnant un niveau de détail satisfaisant pour les secteurs de l'économie sociale effectivement couverts.</p> <p>Présence d'une seule catégorie résiduelle.</p>	<p>Comprend au dernier niveau d'information 928 catégories donnant un niveau de détail très satisfaisant.</p> <p>Sauf exception, les activités d'économie sociale ne peuvent être dépitées par le SCIAN.</p>

* Les systèmes d'information sont en mesure d'éviter la double entrée d'une même unité d'enregistrement. Nous évoquons le double comptage pour résumer les différentes erreurs que peuvent générer les systèmes de classification où les classes ne sont pas mutuellement exclusives : double comptage, distribution d'un même groupe homogène d'enregistrement dans des classes hétérogènes. Un journal de bord des décisions de classification ou un dictionnaire de données peuvent remédier aux risques de fractionnement.

4. LE SYSTÈME DE CLASSIFICATION DE LA CHAIRE DE RECHERCHE DU CANADA EN ÉCONOMIE SOCIALE

Devant le constat de l'insuffisance des systèmes existants pour réaliser des recherches et des portraits statistiques de l'économie sociale prise dans son ensemble, l'objectif de la Chaire a donc été d'établir une classification mieux adaptée à ces fins. Il est apparu en effet plus rigoureux d'exercer des analyses à partir d'une classification encore émergente – avec tout l'effort de constitution de bases de données que cela implique – mais pertinente, qu'à partir de systèmes de classification partiels. Cela dit, le point de départ explicite est la prise en compte soigneuse des systèmes existants afin d'assurer l'exhaustivité (couverture de l'ensemble du champ de l'économie sociale) et les correspondances avec les systèmes d'information déjà en usage. Ce document présente la structure générale de cette classification, sa correspondance avec les systèmes existants et ses limites.

4.1. Présentation

La classification de la Chaire proposée dans ce document (voir l'Annexe B) a les caractéristiques suivantes:

1. Elle est centrée sur l'activité économique principale des **établissements** d'entreprises.
2. Elle couvre la totalité de l'économie sociale.
3. Elle développe un niveau de détail permettant de mesurer une présence matérielle d'économie sociale dans une catégorie donnée.
4. Elle adopte une délimitation sectorielle favorisant au maximum les capacités de comparaison avec les systèmes existants et fortement inspirée du SCIAN.

Nous l'avons déjà mentionné, le SCIAN, développé dans l'optique de classer les industries plus traditionnelles, demeure très vague lorsqu'il traite d'établissements dont l'activité économique est à forte teneur sociale. Nous avons donc décidé de le bonifier en ajoutant de nouvelles catégories typiques de l'économie sociale, tout en respectant le principe de la classification SCIAN. Pour ce faire, nous nous sommes inspirés entre autres de la classification utilisée par le Chantier de l'économie sociale, mais aussi de celle du Secrétariat à l'action communautaire autonome (SACA) et à d'autres classifications en usage (ex. Centraide) pour assurer une couverture exhaustive des activités de l'économie sociale dans une acceptation large. Cet ajout de composantes plus sociales devrait permettre aux organisations de l'économie sociale et aux organisations communautaires de se reconnaître plus aisément dans le système de classification. Tel que mentionné en introduction, advenant que leur activité économique principale ne concorde pas avec leur mission sociale, nous

prévoyons tout de même la proposition d'une deuxième classification. Une telle classification des missions est présentement en développement à la Chaire et sera proposée ultérieurement.

Revenons à la classification des activités économiques. L'attribution d'une catégorie repose sur l'activité économique. Tout d'abord, l'activité économique principale est définie comme étant celle qui donne la plus grande valeur ajoutée (la valeur ajoutée étant la valeur des extrants moins le coût des intrants). Selon Statistique Canada²², «dans les faits, il faut souvent substituer à la valeur ajoutée des variables comme les recettes, les expéditions ou l'emploi.» Les établissements auront la possibilité d'identifier l'exercice de leur activité économique à une mission sociale. Grâce à ceci, nous devrions être en mesure de capter les activités secondaires de type «projet d'économie sociale» développées par de nombreux organismes communautaires sans perdre de vue leurs activités principales liées à l'éducation populaire ou à l'action bénévole. Pour remédier à cette importante faille repérée dans la plupart des systèmes de classification «économique», la Chaire propose donc de distinguer explicitement l'activité économique de la mission sociale que de nombreuses organisations d'économie sociale mettent de l'avant, d'autant plus que la première peut être de nature totalement différente de la seconde²³.

Notons aussi que notre système n'exclut pas la prise en compte de la particularité de certaines filières ou comptes satellites de l'économie sociale comme l'agroalimentaire, l'habitation, l'environnement, la finance solidaire, etc. Les secteurs d'activité économique dans lesquels des interventions liées à ces filières peuvent être repérées pourront être identifiés, isolés et analysés plus spécifiquement pour des fins de suivi de leur développement.

4.2. Évaluation pour fins de recherche

Les règles de travail méthodologiques à partir desquelles la revue des classifications existantes a été faite sont conservées. À ces règles, nous ajoutons celle de matérialité: une catégorie ne mérite d'être délimitée que si l'on présume qu'elle regroupera un nombre minimal d'organisations.

Structure de l'information

La classification de la Chaire (voir l'Annexe B) comprend trois niveaux d'information: un premier niveau où l'on compte sept méta-catégories, un second comprenant vingt et une (21) catégories et

²² http://www.statcan.ca/francais/Subjects/Standard/naics/2002/naics02-intro_f.htm. Dernière consultation le 8 mars 2007.

²³ L'activité économique n'est en effet pas nécessairement le reflet fidèle de la mission que se donnent les organisations d'économie sociale. La première enquête en 2007 faisant usage de cette classification et d'une proposition de missions y étant associée montre que plusieurs d'entre elles ont déclarées des missions autres. Ces missions concernent le plus souvent le Développement économique/Communautaire, l'éducation populaire/alphabétisation, l'emploi/insertion et l'Immigration/Communautés culturelles (Bouchard et alii, 2008)

un troisième niveau comprenant plus de cent sous-catégories²⁴. Soulignons préalablement que les secteurs primaire et secondaire ont été regroupés en une seule méta-catégorie, alors que le secteur tertiaire, considérablement plus étendu, a été ventilé en plusieurs méta-catégories afin de faciliter les analyses futures sur les organisations d'économie sociale, dont une majorité exerce des activités liées aux services²⁵.

- **1000: Ressources naturelles, fabrication, transformation et construction:** regroupe toutes les activités économiques relevant des secteurs primaire et secondaire, ainsi que les activités de soutien au secteur primaire.
- **2000: Commerce, finance et assurances:** comprend les services de commerce de gros et de détail, les caisses populaires et d'économie, les services d'assurances et des fonds de la finance solidaire.
- **3000: Habitation et location:** comprend les services immobiliers et de location. On y trouve principalement les coopératives et les OSBL d'habitation (services immobiliers) mais non l'hébergement d'appoint (maison de chambres, auberges) ou la construction.
- **4000: Loisirs, tourisme, hébergement et restauration:** englobe les loisirs (sports et installations sportives et de loisirs, ainsi que festivals et événements spéciaux) et le tourisme (excluant les arts et la culture), mais incluant les services d'hébergement et de restauration (sans inclure les popotes roulantes ou les cuisines collectives).
- **5000 : Santé et services sociaux :** comprend les services de santé et les services sociaux, allant des centres à la petite enfance à l'aide domestique, des popotes roulantes aux services d'emploi.
- **6000: Arts, culture et communication:** regroupe les activités artistiques, culturelles et les services de communication. Les catégories utilisées dans cette méta-catégorie reprennent essentiellement celles développées par l'Observatoire de la culture et des communications du Québec pour le Système de classification des activités de la culture et des communications²⁶ où tout au moins celles dans lesquelles l'économie sociale occupe une place non-négligeable.
- **7000: Autres services:** inclut, d'une part, tous les autres services non inclus dans les méta-catégories précédentes et d'autre part les organisations non encore référencées mais exerçant une fonction au sein du champ de l'économie sociale (par exemple, les organismes de représentation d'un ou de plusieurs secteurs d'activité de l'économie sociale). Une catégorie «Autres» de cette méta-catégorie regroupe des organisations prises en compte par les comptes satellites et relevant de la classification ICNPO: organismes religieux, fondations, organisations professionnelles et similaires.

²⁴ Les termes de méta-catégories, de catégories et de sous-catégories correspondent respectivement aux secteurs, sous-secteurs et groupes d'activités de la classification SCIAN.

²⁵ Nous pourrions retracer un champ d'activité présent dans plus d'un secteur (primaire, secondaire ou tertiaire).

²⁶ <http://www.stat.gouv.qc.ca/observatoire/default.htm>

La distinction classique entre secteurs primaire, secondaire et tertiaire est conservée. Bien que la réalité soit souvent plus complexe (on trouve par exemple des commerces de détail en agriculture), cette distinction conventionnelle demeure robuste pour la classification des établissements.

Une seconde classification a également été développée pour les fins d'une première enquête visant à faire le portrait de l'économie sociale de la région de Montréal en 2007 (Bouchard *et alii*, 2008). Cette classification par mission permet de retracer l'appartenance à une grappe (par exemple l'agroalimentaire) ou à une fonction spécifique (par exemple l'insertion), lorsque celle-ci est différente de l'activité économique principale (ex. une ferme dont les employés sont en insertion). À terme, cette seconde classification devrait permettre de reconstituer des «filières» ou «comptes satellite», traversant les secteurs primaire, secondaire et tertiaire. Cette seconde classification nécessitera probablement un développement futur, à la lumière des résultats obtenus au cours de la recherche-pilote de 2007 ainsi que du déploiement de certains groupes d'activités (ex. environnement et développement durable), afin de l'enrichir.

Dimension unique

Les organisations d'économie sociale sont classées suivant leur activité économique principale, c'est-à-dire l'activité économique qui leur donne la plus grande valeur ajoutée, tel que le définit Statistique Canada²⁷. L'activité économique d'une organisation n'est pas jugée en fonction de ce qu'elle produit en termes de biens et de services mais selon son processus de production²⁸. La mention d'une seconde activité économique pourrait être ajoutée.

Le système attribue une catégorie basée sur une dimension unique. Dans le cas présent, il s'agit de l'*activité économique* de l'établissement. L'activité *principale* de l'établissement considéré demeure la base de l'attribution d'une catégorie. Ainsi, les établissements regroupés dans une catégorie doivent présenter un caractère d'homogénéité ou encore de ressemblance essentielle. Nous intégrons donc dans une même catégorie les établissements ayant en commun une même activité économique.

Exhaustivité

²⁷ « ... soit la valeur des extrants moins le coût des intrants ». Toutefois, précise Statistique Canada : « Dans les faits, il faut souvent substituer à la valeur ajoutée des variables comme les recettes, les expéditions ou l'emploi », http://www.statcan.ca/francais/Subjects/Standard/naics/2002/naics02-intro_f.htm Dernière consultation le 8 mars 2007.

²⁸ Nous reprenons ici la définition de l'activité économique que propose Statistique Canada (voir l'Introduction au SCIAN 2002 à l'adresse : http://www.statistique-canada.com/francais/Subjects/Standard/naics/2002/naics02-intro_f.htm, dernière consultation le 8 mars 2007). Notons que notre principale source d'information provient jusqu'à présent du SCIAN 2002. Tel que mentionné dans une autre note, la version 2007 est présentement en utilisation, mais la révision ne comporte aucun effet majeur sur les principales catégories retenues pour notre classification. Un des objectifs de cette révision est de permettre une meilleure comparabilité entre le SCIAN et la Classification internationale type par industrie de toutes les branches d'activité économique (CITI) des Nations unies et la Nomenclature statistique des activités économiques dans la communauté européenne (NACE). Ces deux dernières classifications font aussi l'objet d'une révision en 2007 (http://www.statistique-canada.com/francais/concepts/consultation_f.htm). Le scénario envisagé dans le « projet de convergence » présenté sur le site de Statistique Canada (« Convergence entre la NACE et le SCIAN concernant la classification des industries », http://www.statistique-canada.com/francais/Subjects/Standard/concordances/converg-bckgrnd_f.htm) prévoit notamment l'adoption de la définition de l'activité économique développée par le SCIAN fondée sur le processus de production.

La classification prend en compte tous les secteurs pertinents retenus par les autres classifications de façon à ne négliger aucune activité possible où les entreprises d'économie sociale sont présentes.

Exclusion mutuelle

Les différentes catégories se veulent mutuellement exclusives. Les cas-limites demeurent inévitables, c'est-à-dire où l'attribution d'une catégorie à un établissement est problématique. Il est toutefois possible de définir des règles de décision pour systématiser l'attribution ultime d'une catégorie.

Comparabilité

À chacune des catégories correspondent des équivalences avec le Système de classification des industries de l'Amérique du Nord (SCIAN) (voir l'Annexe A-5), la Classification du «Compte satellite des institutions sans but lucratif et du bénévolat» de Statistique Canada (ICNPO), et les classifications du Secrétariat aux coopératives du gouvernement fédéral du Canada et de la Direction des coopératives du Québec, ce qui permettra d'entreprendre des études comparatives avec d'autres données statistiques. Il faut toutefois garder en tête que les règles de travail d'attribution d'une catégorie sont variables. Par exemple, vu sa mission, une entreprise classée dans la catégorie «environnement» selon la classification ICNPO pourrait être dans une autre catégorie dans le système de la Chaire (ex.: services de gestion des déchets et d'assainissement dont récupération et recyclage). Enfin, la terminologie des classifications existantes vues précédemment, en particulier celle du Système de classification des industries de l'Amérique du Nord (SCIAN), a été conservée sauf exception notamment lorsque des libellés plus évocateurs étaient déjà répandus sur le terrain²⁹. Enfin, la codification numérique du SCIAN a été conservée, lorsque cela était possible, afin de faciliter les comparaisons statistiques ultérieures entre l'économie sociale et l'ensemble de l'économie. Dans certains cas, certaines catégories SCIAN ont été éclatées lorsque les besoins de précision l'exigeaient³⁰.

Un exercice d'attribution d'équivalence entre les secteurs de la classification du Chantier de l'économie sociale issue du Portrait statistique des entreprises d'économie sociale et ceux de la Chaire est présenté à l'Annexe C. Notons que le même exercice est réalisé par la Chaire pour chacun des systèmes de classification étudiés.

Granularité

²⁹ Exemple. «récupération et recyclage» ont complété les diverses activités comprises dans la catégorie «562 Services de gestion des déchets et d'assainissement».

³⁰ Exemple : Activités de divertissement, que l'on retrouve dans le SCIAN «Divertissement, loisirs et jeux de hasard et loteries»

Le système de classification de la Chaire est développé spécifiquement pour les organisations d'économie sociale, dans un contexte que nous connaissons bien, soit celui du Québec. Nous nous sommes assurés d'offrir un niveau de détails suffisant pour pouvoir distinguer les diverses composantes de cet univers. Comparativement aux autres classifications, celle de la Chaire permet une granularité beaucoup plus fine de certains secteurs qui sont très importants en économie sociale, dans le contexte québécois (ex.: Arts, culture et communications, ou Santé et services sociaux). Pour éviter de tomber dans un niveau de détail superflu ou un déséquilibre manifeste entre le niveau de détail accordé à différentes catégories, nous jugeons qu'une catégorie ne mérite d'être délimitée que si l'on présume qu'elle regroupera un nombre minimum d'organisations. Ainsi, chaque catégorie visera à représenter au minimum 1% ou trente (30) établissements du nombre total. Dans le but de ne pas attribuer de classification à des activités marginales et/ou émergentes, dans chaque catégorie figure une sous-catégorie résiduelle «Autres» afin de recueillir les cas particuliers pour lesquels il est difficile de déterminer l'activité économique principale ou pour lesquels il n'existe pas de catégorie spécifique correspondant à son activité économique principale. Ces catégories pourront éventuellement être éclatées si les activités qu'elles retracent prennent une expansion importante dans l'avenir.

4.3 Limites

La classification présentée ici repose sur les activités économiques des établissements d'économie sociale. Appliquée seule, cette classification court le risque d'occulter la mission sociale. Pour le réduire, tel que mentionné précédemment, la Chaire, dans les enquêtes à venir, compte offrir aux répondants de spécifier leur mission sociale si celle-ci diffère de leur activité économique principale.

D'autres dimensions pourront faire l'objet de classifications. Comme cela a été déjà souligné, nous souhaitons aussi établir une classification par filières ou par comptes satellites de l'économie sociale. Nous avons testé une classification par mission pour les fins d'une enquête visant à faire le portrait de l'économie sociale de la région de Montréal en 2007 (Bouchard *et alii*, 2008). Cette seconde classification (voir le Tableau 2) permet de retracer l'appartenance à une grappe (par exemple l'agroalimentaire) ou à une fonction spécifique (par exemple l'insertion), lorsque celle-ci est différente de l'activité économique principale (ex. une ferme dont les employés sont en situation d'insertion socioprofessionnelle).

La classification des missions que nous avons employée dans cette recherche n'a pas les qualités de la classification des activités économiques, eu égard aux critères méthodologiques énoncés dans le présent document. Les catégories retenues pour les fins de la recherche-pilote correspondent à un recoupement de différentes classifications employées par des organismes tels: Centraide, le Chantier de l'économie sociale, la Direction des coopératives. Nous en avons retenus douze (12) qui correspondent à des cas réels et probablement fréquents dans l'économie sociale montréalaise en

2007. Cette classification s'ajoute à celle des activités économiques, par exemple un établissement qui produit des services aux entreprises (activité économique principale) destinés aux communautés culturelles, aux personnes nouvellement immigrées ou réfugiées (mission différente de l'activité économique principale). À terme, cette seconde classification devrait permettre de reconstituer des «filiales» ou «comptes satellite», traversant les secteurs primaire, secondaire et tertiaire. Tel que mentionné plus haut, cette seconde classification nécessitera un développement futur, à la lumière des résultats obtenus au cours de la recherche-pilote de 2007 (Bouchard *et alii*, 2008) ainsi que du déploiement de certains groupes d'activités (ex. environnement et développement durable), afin de l'enrichir.

TABLEAU 2

Principales missions d'économie sociale

1. Agroalimentaire
2. Arts et culture
3. Commerce équitable
4. Défense de droits sociaux
5. Développement économique/ communautaire
6. Éducation populaire/ alphabétisation
7. Emploi/insertion
8. Environnement
9. Habitation
10. Immigration/communautés culturelles
11. Loisirs/tourisme
12. Santé
13. Autres

Une limite inévitable concerne les possibilités de comparaison parfaitement exacte, du fait de logiques de structuration et d'univers de référence différents³¹. Dans certains cas donc, les correspondances établies demeurent approximatives ou partielles³². Notamment, la classification de la Chaire permet de classer de manière plus précise des établissements que les statistiques nationales pourraient avoir identifiées à des catégories différentes (ex. «administrations publiques») ou résiduelles («autres»). Vis-à-vis les enquêtes faites par les agences statistiques nationales, la classification de la Chaire tendrait ainsi à surreprésenter certains groupes d'activités et en sous-représenter d'autres. Il faut donc recommander aux analystes de faire un usage de données comparatives avec précaution.

³¹ Même le SCIAN n'est que partiellement relié avec le système antérieur de la classification industrielle standard (mieux connue sous le sigle SIC).

³² Exemple : l'ICNPO classe par l'activité économique ; or certaines catégories sont davantage de l'ordre de la mission et ne comportent pas plusieurs des activités économiques menées par les organisations d'économie sociale, notamment marchande.

CONCLUSION

La Chaire s'est donné pour objectif de mettre sur pied un système d'information sur les organisations d'économie sociale. Ce système vise à favoriser les études quantitatives fines sur les axes de recherche de la Chaire. Pour ce faire, nous avons conduit un travail théorique et méthodologique portant sur la définition et la classification des organisations d'économie sociale. Un premier document de recherche a présenté la position de la Chaire sur la question de la qualification des entreprises comme faisant partie ou non du champ de l'économie sociale suivant différentes définitions qui en sont faites (Bouchard, Ferraton et Michaud, 2006³³). Le présent exercice visait à examiner les classifications en usage dans différentes enquêtes et systèmes d'information sur l'économie sociale au Québec, au Canada afin d'évaluer la possibilité de travailler avec une définition large et inclusive de l'économie sociale telle qu'elle est en usage ici.

Des règles de travail ont été énoncées afin d'analyser les classifications en usage et d'en tirer les leçons. À l'analyse, bien que les classifications offrent toutes des possibilités de travail intéressantes, aucune ne fournit un cadre acceptable pour la recherche. Nous avons donc développé un système qui, sans s'écarter trop des autres et respectant dans l'ensemble les mêmes règles de travail, permet de considérer le champ de l'économie sociale dans un ensemble large, incluant les coopératives, les mutuelles et les associations (organismes à but non lucratif) qui ont une activité économique.

Ce système permet la classification économique des organisations d'économie sociale et ce, par établissement. Comme tout autre, il comporte des limites, que nous avons exposées, et c'est pourquoi des systèmes de classification d'autres dimensions (mission sociale, population cible, suivi de filières ou création de comptes satellites) demeurent nécessaires pour le compléter, afin de prendre en compte les aspects particuliers de l'économie sociale.

La Chaire a mené une enquête en 2007 et a pu tester et valider la classification des activités économiques principales (Bouchard *et alii.*, 2008). Pour les fins de cette enquête, la Chaire a aussi développé une première version de classification des missions d'économie sociale. Cette seconde classification rend la première plus robuste et vise, à terme, à permettre de reconstituer des «filières» ou «comptes satellite», traversant les secteurs primaire, secondaire et tertiaire.

³³ Bouchard, Marie J., Cyrille Ferraton, Valérie Michaud (2006), *Database on Social Economy Organizations : the Qualification Criteria for Organizations*, Montréal, Chaire de recherche du Canada en économie sociale, Collection Recherche no R-2006-3 (version française no R-2006-02); <http://www.chaire.ecosoc.ugam.ca/Portals/ChaireEcoSoc/docs/pdf/cahiers/R-2006-02.pdf> <http://www.chaire.ecosoc.ugam.ca/Portals/ChaireEcoSoc/docs/pdf/cahiers/R-2006-03.pdf>

Une limite des limites mentionnées concerne les possibilités de comparaison parfaitement exacte, du fait de logiques de structuration et d'univers de référence différents. Dans certains cas donc, les correspondances établies demeurent approximatives ou partielles. Notamment, la classification de la Chaire permet de classer de manière plus précise des établissements que les statistiques nationales pourraient avoir identifiées à des catégories différentes (ex. «services publics») ou résiduelles («autres»). Vis-à-vis les enquêtes faites par les agences statistiques nationales, la classification de la Chaire tendrait ainsi à surreprésenter certains groupes d'activités et en sous-représenter d'autres. Outre de recommander aux analystes de faire un usage de données comparatives avec précaution, il faut aussi espérer qu'un tel système de classification permettra éventuellement les systèmes de statistiques nationales de s'en inspirer afin de mieux représenter un secteur important et encore méconnu de l'économie, l'économie sociale.

BIBLIOGRAPHIE

- ANHEIR Helmut K. and Avner BEN-NER, *Advances in Theories of the Nonprofit Sector*, 2000.
- ANGERS, François-Albert (1975), *La coopération, de la réalité à la théorie économique*, Montréal, Fides.
- ARUC-ÉS (2006), *The Nonprofit and Voluntary Sector in Quebec: Regional Highlights from the National Survey of Nonprofit and Voluntary Organizations*, Toronto, Imagine Canada.
- BAREA, José et José-Luis Monzón Campos (2006). *Manual for drawing up the Satellite Account of Companies in the Social Economy: Co-operatives and Mutual Societies*, document préparé par le CIRIEC international pour la Commission européenne, Direction Générale des Entreprises et de l'Industrie, octobre 2006, 199 p.
- BEN-NER, Avner et Teresa Van HOOMISSEN (1993), «Nonprofit organizations in the mixed economy», in Ben-Ner and Van Hoomissen (eds), *The nonprofit sector in the mixed economy*, Ann Arbor, The University of Michigan Press.
- BOUCHARD, Marie J., Gilles L. BOURQUE, et Benoît LÉVESQUE, «L'évaluation de l'économie sociale dans la perspective des nouvelles formes de régulation socio-économique de l'intérêt général», *Cahiers de recherche sociologique*, mars 2001, p. 31-53
- BOUCHARD, Marie J., Cyrille FERRATON, Laetitia KOENIG, Damien ROUSSELIÈRE, Valérie MICHAUD avec la collaboration de Serge DESROCHE, Stéphane GUIMONT-MARCEAU, Marlène LESSARD, (2008), *Portrait de l'économie sociale de la Région de Montréal*, Montréal, Chaire de recherche du Canada en économie sociale et Comité d'économie sociale de la Conférence régionale des élus de Montréal (à paraître).
- BOUCHARD, Marie J., Cyrille FERRATON et Valérie MICHAUD (2006a), *Base de données sur les organisations d'économie sociale, les critères de qualification des organisations*, Montréal, Chaire de recherche du Canada en économie sociale, Université du Québec à Montréal, collection Recherche no R-2006-02. <http://www.chaire.ecosoc.uqam.ca>
- BOUCHARD, Marie J., Cyrille FERRATON et Valérie MICHAUD (2006b). *Database on social economy organizations: The qualification criteria*, Montréal, Université du Québec à Montréal, collection Recherche no R-2006-03. <http://www.chaire.ecosoc.uqam.ca>

CÔTÉ, Daniel (2000). *Les holdings coopératifs: typologie, questionnements et scénarios de solutions. Holdings coopératifs*, (sous la direction de Daniel Côté), De Boeck Université, 2000 : 385-402.

DEFOURNY, Jacques, et José Luis MONZON CAMPOS (1992) (dir.) *Économie sociale: entre économie capitaliste et économie publique/The Third Sector: Cooperative, Mutual and Nonprofit Organizations*, Bruxelles, CIRIEC et De Boeck-Wesmael.

DUSSUET Annie et Jean-Marc LAUZANAS (2007), *L'économie sociale entre informel et formel*, Rennes, PUR.

DESROCHE, Henri (1983). *Pour un traité d'Economie Sociale*, Coopérative d'information et d'édition mutualiste (CIEM).

EME, Bernard (1997), «Aux frontières de l'économie, politiques et pratiques d'insertion», *Cahiers internationaux de sociologie*, Paris, PUF, CII, juillet-décembre 1997.

EME, Bernard et Jean-Louis LAVILLE (1994), *Cohésion sociale et emploi*, Paris, Desclée de Brouwer.

ENJOLRAS, Bernard (2002), *L'économie solidaire et le marché*, Paris, L'Harmattan, 2002.

EVERS, Adalbert et Jean-Louis LAVILLE (2004), *The third sector in Europe*, Cheltenham, Elgar.

FEBBRARO, Angela R., Michael H. HALL et Marcus PARMEGIANI (1999). *Élaboration d'une typologie du secteur bénévole de la santé au Canada : Questions touchant la définition et la classification* », document préparé pour le *Projet sur le secteur bénévole de la santé*, 57 p. http://www.phac-aspc.gc.ca/vs-sb/knowledge_savoir/typology_full/index_f.html .

GARDIN, Laurent (2006), *Les initiatives solidaires, la réciprocité face au marché et à l'État*, Paris, Érès.

GENDRON, Corinne (2000), *Le questionnement éthique et social de l'entreprise dans la littérature managériale*, Montréal, CRISES, no 0004.

- GIDE, Charles (1900), *Économie sociale*, Rapports du Jury international, Exposition universelle de 1900.
- HALL, Michael H., Cathy W. BARR, C.W. EASWARAMOORTHY, S. Wojciech SOLOLOWSKI, et Lester M. SALAMON (2005). *Analyse comparative du secteur sans but lucratif et bénévole du Canada*. Toronto, Johns Hopkins University and Imagine Canada, 44 pp. Text available in French at : http://www.nonprofitscan.ca/FilesFR/misc/jhu_report_fr.pdf
- HANSMANN, Henry (1980), «The role of the non profit enterprise», *Yale Law Journal*, vol. 89, no 2, p. 835-898.
- HECK, Eva et Ingrid PECHER (2006). « Study on Practices and Policies in the Social Enterprise Sector in Europe », deuxième rapport intérimaire soumis par Austrian Institute for SME Research and Small Business Institute (Finland), Vienne, novembre 2006, 56 p. + annexes.
- JAMES, Estelle (1983), «How nonprofits grow: a model», *Journal of Policy Analysis and Management*. 2 :3, 350-66.
- KERLING, Janelle A. (2006), «Social Enterprise in the United States and Europe : Understanding and Learning from the Differences», *Voluntas*, 17, p. 247-263.
- LAVILLE, Jean-Louis (dir.) (2007), *L'économie solidaire, une perspective internationale*, Paris, Hachette Littératures (nouvelle édition revue et actualisée).
- LÉVESQUE, Benoît et Marguerite MENDELL (2004). *The Social Economy: Diverse Approaches and Practices. Proposal for a New CURA on the Social Economy*, Working Document for SSHRC President. Ottawa: SSHRC.
- LÉVESQUE, Benoît et Marie-Claire MALO (1992), «L'économie sociale au Québec» in : J. Defourny et J. L. Monzón Campos (eds), *Économie sociale, entre économie capitaliste et économie publique*, Bruxelles, Ciriec et DeBoek, p. 384- 446.
- McDOUGALL, Brian (2007). *Results of the Statscan Feasibility Study on the For-Profit Segment of the Community Sector*, Canada, Human Resource and Social Development.
- QUARTER, Jack, Laurie MOOK and Betty Jane RICHMOND (2003), *What is the social economy?* Centre for Urban and Community Studies, Research Bulletin no. 13.

RONDOT, Sylvie et Marie J. BOUCHARD, *L'évaluation de l'économie sociale. Petit aide-mémoire*. Montréal, ARUC-ÉS, Collection Recherche, Cahier R-03-2003.

SALAMON, Lester M. et Helmut K. ANHEIR (1998), «Social origins of the civil society: explaining the non-profit sector cross-nationally», *Voluntas*, vol. 9, no 3, p. 213-248.

SALAMON, Lester M., S. Wojciech SOKOLOWSKI et Regina LIST (2003), *Global Civil Society, an Overview*, Baltimore, The John Hopkins University, Centre for Civil Society Studies.

SIMIAND, François (2006), *Critique sociologique de l'économie*, Paris, PUF, Lien social.

ST-PIERRE, Julie et Marie J. BOUCHARD (2005), « De l'alliance à la gouvernance, logiques d'action et logiques d'acteurs dans un centre financier aux entreprises Desjardins », *Annales de l'économie publique, sociale et coopérative*, vol. 76, no 4, décembre 2005, p. 585-620

THERNONOG, Viviane (2007), *Le paysage associatif français*, Paris, Daloz.

TREMBLAY, Benoît (1982), *Analyse socio-économique de la formation des organisations coopératives, le cas du Québec 1850-1940*, Paris, École des Hautes Études en Sciences Sociales, Thèse de doctorat.

UNITED NATIONS (2003), *Handbook on Non-Profit Institutions in the System of National Accounts*, New-York, United Nations, Department of Economic and Social Affairs, Statistics Division, Studies in Methods Series F, Handbook of National Accounting, No. 91.

VIENNEY, Claude (1980), *Socio-économie des organisations coopératives*, Paris, CIEM.

WEISBROD, Burton A. (1977), *The Voluntary Nonprofit Sector*, Lexington, MA: D. C. Heath.

WEISBROD, Burton A. (1997), «The Future of the Nonprofit Sector: Its Entwining with Private Enterprise and Government», *Journal of Policy Analysis and Management*, vol. 16, no 4, p. 541-555.

ANNEXE A

Systèmes de classification existants

ANNEXE A-1

La classification issue du «Portrait statistique des entreprises d'économie sociale (Coopératives et OBNL)» et la classification utilisée par le Chantier de l'économie sociale dans le cadre de son projet de portail des entreprises d'économie sociale.

Les Secteurs du «Portrait statistique des entreprises d'économie sociale (Coopératives et Organisations à but non lucratif)»

- Aide domestique
- Culture
- Médias communautaires et TIC
- Centres de la petite enfance
- Entreprises adaptées
- Entreprises d'insertion
- Forêt
- Habitation
- Loisir-Tourisme
- Périnatalité
- Ressourcerie-récupération
- Services funéraires
- Agro-alimentaire
- Scolaire
- Services aux entreprises
- Transport
- Autres secteurs

Classification utilisée par le Chantier de l'économie sociale pour le portail	
Agroalimentaire	Distribution
	Pêcherie
	Production agricole
	Production alimentaire
	Services agricoles
	Transformation
	Autres
Arts et culture	Arts de la scène
	Cinéma et vidéo
	Diffusion
	Édition
	Littérature
	Métiers d'arts
	Production
	Autres
Commerce de détail	Alimentation
	Artisanat
	Copie et impression
	Fleuristes
	Librairie
	Machines agricoles
	Meubles
	Papeterie
	Quincaillerie
	Restauration et bar
	Santé et soins personnels
	Stations-service
	Vêtements
	Autres
Environnement	Matières résiduelles
	Autres
Immobilier collectif	Espaces de bureaux
	Habitation
Loisirs et tourisme	Activités récréatives
	Centres de loisirs et sports
	Centres de villégiature
	Hébergement
	Musées et patrimoine
	Voyages
	Autres
Médias et communication	Câblodistribution

Classification utilisée par le Chantier de l'économie sociale pour le portail	
	Journaux
	Radiodiffusion
	Télédiffusion
Ressources naturelles	Foresterie
	Mines
	Pétrole
Santé	Centres de soins de santé
	Périnatalité
	Services d'ambulance
	Soins à domicile
	Autres
Services aux entreprises	Accompagnement au développement
	Conseils
	Formation
	Représentation
	Services financiers
	Autres
Services aux personnes	Aide domestique
	Maisons de famille
	Préparation de repas et livraison à domicile
	Services de garde
	Services funéraires
	Autres
Infrastructures collectives	Aqueducs et égouts
	Électricité
	Autre
TIC	Centre d'accès à Internet
	Diffusion par Internet
	Formation
	Fournisseur de services Internet
	Graphisme et multimédia
	Logiciels
	Matériel informatique
	Services conseils
	Autres
Transport	Adapté
	Collectif
	Messageries
	Scolaire
	Taxi
	Voirie forestière

Classification utilisée par le Chantier de l'économie sociale pour le portail	
	Autres
Services divers	Services divers

ANNEXE A-2

La classification des coopératives (Québec)

La classification par secteurs d'activité de la Direction des coopératives du Québec³⁴	
Agricoles	Groupes d'achat
Alimentation (clubs)	Habitation
Alimentation (magasins)	Hébergement et restauration
Alimentation (magasins spécialisés)	Imprimerie et édition
Ambulancières	Informatique
Artisanat	Loisirs
Arts et spectacles	Manufacturier
Autochtones	Mines
Autres services	Pêcherie
Bleuetières	Récupération
Commerce	Scolaire
Construction	Services aux entreprises
Développement économique	Services conseils
Économie familiale	Services personnels
Enseignement	Services publics
Foresterie	Services sociaux
Funéraires	Taxi
Funéraires (secours)	Télédistribution
Garderies	Transport
Groupes communautaires	Vêtement

³⁴ Voir Coopératives du Québec. Données statistiques (Édition 2005) à l'adresse : <http://www.mdeie.gouv.qc.ca/mdercontent/000021780000/upload/publications/pdf/Entreprises/cooperatives/StatEdition2005.pdf>. Notons que cette classification ne reflète pas le système de données interne de la Direction des coopératives, lequel est fondé sur le code SCIAN.

ANNEXE A-3

La classification des coopératives (Canada)

Groupe d'activités	Domaine	Secteur d'activité
<i>Détail</i>	Vente au détail	Frais direct
		Épicerie
		Épicerie spécialisée
		Librairie, fournitures-étudiants
		Pétrole (consommateurs)
		Autres produits de détails
<i>Agriculture</i>	Approvisionnement	Approvisionnement agricole
		Meunerie
		Pétrole à la ferme
		Autres approvisionnements
	Commercialisation	Produits laitiers
		Fruits
		Légumes
		Légumes en serre
		Céréales et oléagineux
		Bétail et porcs
		Volailles et œufs
		Miel et érable
		Autres commercialisations
	Production/ Manufacturier	Reproduction animale
		Pâturage
		Financement - bovins d'engraissement
		Ferme
		Machinerie
		Autres productions agricoles
		Plantation
	Services	Criblage des semences
		Marché agricole
Conservation des sols		
Autres services agricoles		
<i>Ressources Marines</i>	Pêcheries	Pêcherie
<i>Manufacturier</i>	Production/ Manufacturier	Vêtement
		Construction
		Artisanat
		Autres productions/ manufacturiers
<i>Ressources Naturelles</i>	Production/ Manufacturier	Reboisement
		Travaux en forêt

Groupe d'activités	Domaine	Secteur d'activité
		Scierie
		Transformation du bois
		Autres ressources naturelles
<i>Services publics</i>	Services	Électricité rurale
		Gaz naturel
		Aqueduc
		Service de pompiers volontaires
		Recyclage
		Autres services publics
<i>Services à l'enfance</i>	Services	Garderie
		Pré-scolaire
<i>Soins de santé</i>	Services	Clinique de santé
		Ambulance
		Assurance de santé
		Soins à domicile
		Autres services de santé
<i>Transports</i>	Services	Taxi
		Autobus
		Transport de marchandises
		Messagerie
		Autres transports
<i>Habitation</i>	Services	Habitation
		Habitation à capitalisation
		Habitation, autres
<i>Communications</i>	Services	Édition et imprimerie
		Radio, télévision, câble ou téléphone
		Autres communications
<i>Développement</i>	Services	Développement économique
		Service aux entreprises
		Économie familiale
		Autres développements
<i>Autres services</i>	Services	Funéraire
		Divertissement/Loisirs
		Hébergement et restauration
		Services informatiques
		Services domestiques
		Arts et culture
		Services financiers
		Autres services

ANNEXE A-4

La classification internationale des organisations sans but lucratif***

GROUPE	SECTEUR	INCLUSIONS
Groupe 1 : Culture and Recreation	1100 : Culture and Arts	Media and Communications Visual arts, architecture, ceramic art Performing Arts Historical, literacy and humanistic societies Museums Zoos and Aquariums
	1200: Sports	
	1300: Other Recreation and Social Clubs	Recreation and social clubs Service clubs
Groupe 2: Education and Research	2100: Primary and Secondary Education	Elementary, primary and secondary education
	2200: Higher Education	Higher education (university level)
	2300: Other education	Vocational, technical schools Adult/continuing education
	2400: Research	Medical Research Science and Technology Social sciences, policy studies
Groupe 3: Health	3100: Hospitals and Rehabilitation	Hospitals Rehabilitation
	3200: Nursing Homes	Nursing Homes
	3300: Mental Health and Crisis Intervention	Psychiatric Hospitals Mental Health Treatment Crisis intervention
	3400: Other health services	Public health and wellness education Health treatment, primarily outpatient Rehabilitative medical services Emergency medical services
Groupe 4: Social Services	4100: Social services	Child welfare, child services, day care Youth services and youth welfare Family services Services for the handicapped Services for the elderly Self-help and other personal social services
	4200: Emergency and Relief	Disaster/Emergency Temporary Shelters Refugee assistance
	4300: Income support and Maintenance	Income support and maintenance Material assistance
Groupe 5: Environment	5100: Environment	Pollution abatement and control Natural resources conservation and protection Environmental beautification and open spaces

GROUPE	SECTEUR	INCLUSIONS
	5200: Animal Protection	Animal protection and welfare Wildlife preservation and protection Veterinary services
Groupe 6: Development and Housing	6100: Economic, Social and Community Development	Community and neighbourhood organizations Economic development Social development
	6200: Housing	Housing association Housing assistance
	6300: Employment and Training	Job training programs Vocational counselling and guidance Vocational rehabilitation and sheltered workshops
Groupe 7: Law, advocacy and politics	7100: Civic and Advocacy Organizations	Advocacy organizations Civil rights associations Ethnic associations Civic associations
	7200: Law and Legal Services	Legal services Crime prevention and public safety Rehabilitation of offenders Victim support Consumer protection associations
	7300: Political Organizations	Political parties and organizations
Groupe 8: Philanthropic intermediaries and voluntarism promotion	8100: Philanthropic Intermediaries and Voluntarism Promotion	Grantmaking foundations Voluntarism promotion and support Fund-raising organizations
Groupe 9: International	9100: International Activities	Exchange/friendship/cultural programs Development assistance associations International disaster and relief organizations International human rights and peace organizations
Groupe 10: Religion	10100: Religious Congregations and Associations	Congregations Associations of congregations
Groupe 11: Business and professional associations, unions	11100: Business and Professional Associations, Unions	Business associations Professional associations Labor Unions
Groupe 12: Not Elsewhere Classified		

Source : ***Handbook on Non-Profit Institutions in the System of National Accounts (2003) de l'Organisation des Nations Unies³⁵

³⁵ <http://www.jhu.edu/~gnisp/handbookdraft.html>

ANNEXE A-5

Le système de classification des industries de l'Amérique du Nord (SCIAN)

Classification des industries de l'Amérique du Nord (SCIAN)

11	Agriculture, foresterie, pêche et chasse
21	Extraction minière et extraction de pétrole et de gaz
22	Services publics
23	Construction
31-33	Fabrication
41	Commerce de gros
44-45	Commerce de détail
48-49	Transport et entreposage
51	Industrie de l'information et industrie culturelle
52	Finance et assurances
53	Services immobiliers et services de location et de location à bail
54	Services professionnels, scientifiques et techniques
55	Gestion de sociétés et d'entreprises
56	Services administratifs, services de soutien, services de gestion des déchets et services d'assainissement
61	Services d'enseignement
62	Soins de santé et assistance sociale
71	Arts, spectacles et loisirs
72	Hébergement et services de restauration
81	Autres services, sauf les administrations publiques
91	Administrations publiques

ANNEXE B

Classification de la Chaire de recherche du Canada en économie sociale

Tableau à trois niveaux de classification

métacatégorie CHAIRE	Code SCIAN	catégorie CHAIRE	Code SCIAN	sous-catégorie CHAIRE	Code SCIAN	Code Chaire
Ressources naturelles, fabrication, transformation et construction*		Agriculture, foresterie, pêche, chasse et activités d'extraction*	11 et 21 ³⁶	Cultures agricoles	111	1101
				Élevage	112	1102
				Foresterie et exploitation forestière	113	1103
				Pêche, chasse et piégeage (sauf à des fins récréatives)	114	1104
				Extraction minière (sauf l'extraction de pétrole et de gaz)	212	1105
				Activités de soutien à l'agriculture et à la foresterie	115	1106
				Activités de soutien à l'extraction minière	213	1107
				Autres activités liées aux ressources naturelles**	211	1199
		Fabrication et transformation***	31-33	Fabrication d'aliments	311	1201
				Fabrication de vêtements	315	1202
				Fabrication de produits en bois (scieries, placages et autres produits)***	321	1203
				Impression et activités connexes de soutien	323	1204
				Fabrication de produits informatiques et électroniques	334	1205

³⁶ Les numéros indiqués sont ceux du SCIAN 2002, lorsque correspondants.

métacatégorie CHAIRE	Code SCIAN	catégorie CHAIRE	Code SCIAN	sous-catégorie CHAIRE	Code SCIAN	Code Chaire
				Fabrication de meubles et de produits connexes	337	1206
				Autres activités de fabrication ou de transformation**	312, 313, 314, 316, 322, 324, 325, 326, 327, 331, 332, 333, 335, 336, 339	1299
		Construction	23	Construction de bâtiments	236	1301
				Travaux de génie civil	237	1302
				Autres activités liées à la construction**	238	1399
		Commerce, finance et assurances*		Commerce de gros	41	Grossistes-distributeurs de produits agricoles
Grossistes-distributeurs de produits pétroliers	412					2102
Grossistes-distributeurs de produits alimentaires, de boissons et de tabac	413					2103
Grossistes-distributeurs de machines, de matériel et de fournitures	417					2104
Autres grossistes-distributeurs et activités liées au commerce de gros**	414, 415, 416, 418, 419					2199
Commerce de détail	44-45		Magasins d'alimentation	445	2201	
			Magasins de produits de santé et de soins personnels	446	2202	
			Marchands de matériaux de construction et de matériel et fournitures de jardinage	444	2203	

métacatégorie CHAIRE	Code SCIAN	catégorie CHAIRE	Code SCIAN	sous-catégorie CHAIRE	Code SCIAN	Code Chaire
				Magasins de meubles et d'accessoires de maison	442	2204
				Magasins d'appareils électroniques et ménagers (dont les magasins d'ordinateurs et de logiciels)***	4431	2205
				Stations-service	447	2206
				Magasins de vêtements et d'accessoires vestimentaires	448	2207
				Magasins de livres, d'articles de passe-temps, d'articles de musique et d'articles de sport	451	2208
				Magasins de marchandises d'occasion	4533	2209
				Autres commerces de détail ou activités liées au commerce de détail**	441, 443, 452, 453 (sauf 4533), 454	2299
		Finance et assurances	52	Coopératives de crédit et caisses populaires locales	52213	2301
				Sociétés d'assurance et activités connexes	524	2302
				Fonds et autres instruments financiers (dont les caisses de retraite) ***	526	2303
				Activités d'intermédiation financière par le biais de dépôts (micro-finance)***	522190 (partie de)	2304
				Autres activités liées à la finance et aux assurances **	521, 522 (sauf 52213 et 522190), 523	2399
Habitation et location***		Services immobiliers et services de location et de	53	Services immobiliers (dont les	531	3101

métacatégorie CHAIRE	Code SCIAN	catégorie CHAIRE	Code SCIAN	sous-catégorie CHAIRE	Code SCIAN	Code Chaire		
		location à bail		bailleurs d'ensembles de logements sociaux et les bailleurs d'immeubles non résidentiels) ***				
				Services de location et de location à bail (dont la location de machines et matériel d'usage commercial et industriel)***	532	3102		
				Autres services liés à l'habitation ou à la location**	533	3199		
Loisirs, tourisme, hébergement et restauration**		Loisirs**		Sports et installations sportives ou de loisirs**	713990 (partie de)	4101		
				Parcs, réserves naturelles et lieux d'interprétation de la nature**	712190 (partie de)	4102		
				Festivals et événements spéciaux**	7113 (partie de)	4103		
				Camps éducatifs **	6116 (partie de)	4104		
				Autres loisirs ou clubs sociaux ou de loisirs**	813410 (partie de)	4199		
		Tourisme**			Services de préparation de voyages et de réservation	5615	4201	
					Autres services de tourisme, dont les guides touristiques**	713990 (partie de)	4299	
		Hébergement et services de restauration			72	Services d'hébergement (dont les auberges, centres de villégiature et camps récréatifs et de vacances)***	721	4301
						Services de restauration et débits de boissons (dont	722	4302

métacatégorie CHAIRE	Code SCIAN	catégorie CHAIRE	Code SCIAN	sous-catégorie CHAIRE	Code SCIAN	Code Chaire
				les traiteurs)***		
				Autres services d'hébergement et de restauration**	-	4399
Santé et services sociaux***		Santé**	621 et 623 (partie de)	Cliniques et centres de santé**	621 (partie de)	5101
				Services d'ambulance	62191	5102
				Services de soins de santé à domicile	6216	5103
				Établissements résidentiels pour handicaps liés au développement, de troubles mentaux, d'alcoolisme et de toxicomanie	6232	5104
				Établissements communautaires de soins pour personnes âgées	6233	5105
				Autres services de santé**	621 résiduel, 622, 623 résiduel, 624	5199
				Services sociaux	624 et 561 (parties de)	Services communautaires d'hébergement
		Périnatalité, maisons de famille et autres services familiaux**	621990 (partie de, pour cours prénataux), 624110 et 624190 (partie de)	5202		
		Centres de la petite enfance et autres services de garderie***	6244	5203		
		Aide domestique**	62412 et 56172 (parties de)	5204		
		Centres d'action bénévole et autres services d'aide et d'entraide**	62419 (partie de)	5205		
		Popotes roulantes, cuisines	62421	5206		

métacatégorie CHAIRE	Code SCIAN	catégorie CHAIRE	Code SCIAN	sous-catégorie CHAIRE	Code SCIAN	Code Chaire
				collectives et autres services communautaires d'alimentation**		
				Services d'aide à la recherche d'emploi**	912210 (partie de)	5207
				Consommation et économie familiale**	62419 (partie de)	5208
				Maisons de jeunes	8134 (partie de)	5209
				Autres services sociaux**	624 résiduel	5299
Arts, culture et communications ^{37*}	51 et 71 (partie de)	Arts et culture**	Partie de : 23,31, 32,33, 41,45, 51,53, 54, 56,61, 71,72, 81	Arts visuels, métiers d'art et arts médiatiques	OBS 11	6101
				Arts de la scène	OBS 12	6102
				Patrimoine, musées et archives	OBS 13	6103
				Livre	OBS 15	6104
				Enregistrement sonore	OBS 17	6105
				Cinéma et audiovisuel	OBS 18	6106
				Autres activités liées aux arts et à la culture	OBS 14, OBS 23	6199
		Communications**	Partie de : 31,41, 44,51, 54,56, 61,71, 81	Radio et télévision	OBS 19	6201
				Multimédia	OBS 20	6202
				Publicité et relations publiques	OBS 22	6203
				Journaux, périodiques et répertoires	OBS 17	6204

³⁷ Méta-catégorie et déclinaisons inspirées du Système de classification des activités de la culture et des communications du Québec développé par l'Observatoire de la culture et des communications de l'Institut de la Statistique du Québec. Lorsqu'une sous-catégorie Chaire est directement tirée de ce système, elle est suivie de la mention « OBS » et de sa référence numérique dans ce système. Une table de correspondance entre les catégories du Système de classification des activités de la culture et des communications du Québec et le SCIAN 2002 ayant déjà été établie, nous ne la répéterons pas ici. Pour accéder au système et à la table de correspondance : <http://www.stat.gouv.qc.ca/observatoire/default.htm#>

métacatégorie CHAIRE	Code SCIAN	catégorie CHAIRE	Code SCIAN	sous-catégorie CHAIRE	Code SCIAN	Code Chaire	
				Autres activités liées aux communications	OBS 16,	6299	
Autres services*	54, 56, 48, 49, 61, 22, 812 (partie de)	Services professionnels, scientifiques et techniques 54		Architecture, génie et services connexes	5413 (et partie de OBS 21)	7101	
				Services juridiques	5411	7102	
				Services spécialisés de design	5414 (et partie de OBS 21)	7103	
				Conception de systèmes informatiques et services connexes	5415	7104	
				Services de conseils en gestion et de conseils scientifiques et techniques	5416	7105	
				Services de recherche et de développement scientifique	5417	7106	
				Autres services professionnels, scientifiques et techniques	5412, 5418, 5419	7199	
				Services administratifs, services de soutien, services de gestion des déchets et services d'assainissement 56		Services de gestion des déchets et d'assainissement (dont récupération et recyclage)***	562
					Services de soutien d'installations	5612	7202

métacatégorie CHAIRE	Code SCIAN	catégorie CHAIRE	Code SCIAN	sous-catégorie CHAIRE	Code SCIAN	Code Chaire
				(dont les services d'entretien, de garde et de sécurité)***		
				Services de soutien aux entreprises	5614	7203
				Autres services administratifs et de soutien**	561 résiduel	7299
		Transport et entreposage 48-49		Transport par eau	483	7301
				Transport par camion	482	7302
				Transport en commun et transport terrestre de voyageurs (dont les transports collectifs, adaptés, scolaires et taxis)***	485	7303
				Transport de tourisme et d'agrément	487	7304
				Messageries et services de messagers	492	7305
				Autres services de transport**	481, 484, 486, 488, 491, 493	7399
			Enseignement 61		Écoles, collèges et autres établissements d'enseignement et de formation***	611
				Autres services	-	7499

métacatégorie CHAIRE	Code SCIAN	catégorie CHAIRE	Code SCIAN	sous-catégorie CHAIRE	Code SCIAN	Code Chaire
				d'enseignement ^{t**}		
		Services publics 22		Câblodistribution, télécommunications et Internet ^{***}	516, 516, 517 et 518 (partie de)	7501
				Services publics (aqueducs, égouts, gaz naturel, électricité) ^{***}	221	7502
				Autres services publics ^{**}	-	7599
		Services personnels 812		Services funéraires	8122	7601
				Autres services personnels	8121, 8123, 8129	7699
		Autres ^{**}		Organismes religieux, fondations, groupes de citoyens et organisations professionnelles et similaires	813	7701

* : Agrégation de catégories du SCIAN

** : Nouvelle catégorie (éclatement d'une catégorie résiduelle du SCIAN ou nouvelle catégorie résiduelle)

*** : Modification à la formulation du SCIAN pour plus de précision (notamment par l'ajout d'exemples ou l'utilisation d'expressions spécifiques à l'économie sociale)

ANNEXE C
Table de correspondances entre la
Classification du Chantier de l'économie sociale (programmation),
celle de la Chaire de recherche du Canada en économie sociale
et les principaux codes SCIAN

SECTEURS DE PROGRAMMATION DU CHANTIER	CORRESPONDANCES DANS LA CLASSIFICATION CHAIRE	CORRESPONDANCES AVEC LE SCIAN ET DÉFIS DE CLASSIFICATION ENVISAGÉS
Aide domestique	<i>Dans la Catégorie Chaire « Services sociaux » :</i> Aide domestique	Aide domestique 62412 (partie de) (officiellement, « Services aux personnes âgées et aux personnes ayant une incapacité »)
Culture	<i>Dans la Catégorie Chaire « Culture » :</i> Arts visuels, métiers d'art et arts médiatiques Arts de la scène Patrimoine, musées et archives Livre Enregistrement sonore Cinéma et audiovisuel Autres activités liées aux arts et à la culture <i>Dans la Catégorie Chaire « Loisirs » :</i> Une partie de Festivals et événements spéciaux	Entre autres, 711 Arts d'interprétation, sports-spectacles et activités connexes (partie de) 712 Établissements du patrimoine 51912 Bibliothèque et archives 45392 Marchand d'œuvres d'art + Partie de 31-33 Fabrication pour les métiers d'art VOIR LES CORRESPONDANCES OBSERVATOIRE CULTURE ET COMMUNICATIONS -SCIAN (http://www.stat.gouv.qc.ca/observatoire/classif_obs/)
Médias communautaires et TIC	<i>Dans la Catégorie Chaire « Communications » :</i> Radio et télévision Multimédia Publicité et relations publiques Journaux, périodiques et répertoires Autres activités liées aux communications	Entre autres, 51111 Éditeurs de journaux 51112 Éditeurs de périodiques 51511 Radiodiffusion 51512 Télédiffusion 51611 Édition, radiodiffusion et télédiffusion par Internet 51751 Câblodistribution et autres activités de distribution d'émissions de télévision 51811 Fournisseurs de services Internet, sites portails de recherche VOIR LES CORRESPONDANCES OBSERVATOIRE CULTURE ET COMMUNICATIONS -SCIAN (http://www.stat.gouv.qc.ca/observatoire/classif_obs/)
CPE	Centres de la petite enfance et autres services de garderie	Centre de la petite enfance et autres services de garderie 6244 (officiellement, « Services de garderie »)

SECTEURS DE PROGRAMMATION DU CHANTIER	CORRESPONDANCES DANS LA CLASSIFICATION CHAIRE	CORRESPONDANCES AVEC LE SCIAN ET DÉFIS DE CLASSIFICATION ENVISAGÉS
Entreprises adaptées	<p>Pas de correspondances directes sauf si la plus grande valeur ajoutée est liée à l'insertion (dans ce cas, activité principale : sous-catégorie « Intégration sociale et professionnelle (emploi) », dans Services sociaux.</p> <p>Selon les secteurs d'activités du Conseil québécois des entreprises adaptées (http://www.cqea.ca/fr/entreprises/lis-te_secteurs.asp)³⁸, on devrait en retrouver entre autres dans les sous-catégories suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Fabrication de vêtements - Fabrication d'aliments - Autres activités de fabrication ou de transformation - Autres services administratifs ou de soutien - Impression et activités connexes de soutien - Fabrication de produits de bois (scieries, placages et autres produits) - Services de gestion des déchets et d'assainissement (dont récupération et recyclage) 	Plusieurs entreprises seront classées dans des SCIAN issus de la catégorie 31-33 Fabrication.
Entreprises d'insertion	<p>Pas de correspondances directes sauf si la plus grande valeur ajoutée est liée à l'insertion (dans ce cas, activité principale : sous-catégorie « Intégration sociale et professionnelle (emploi) », dans Services sociaux.</p> <p>Selon les secteurs d'activités du Collectif des entreprises d'insertion (www.collectif.qc.ca)³⁹, on devrait en retrouver entre autres dans les sous-catégories suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Services de restauration et débits de boissons (dont les 	Plusieurs entreprises seront classées dans des SCIAN issus de la catégorie 31-33 Fabrication. D'autres dans 722 Services de restauration et débits de boissons

³⁸ Secteurs des entreprises du Conseil québécois des entreprises adaptées : Couture ; Entretien et sécurité ; Fournitures de bureau et produits promotionnels ; Emballage et manutention ; Imprimerie et postimpression ; Industrie du bois ; Récupération ; Activités spécialisées.

³⁹ Secteurs et sous-secteurs d'activité du Collectif : [Alimentation \(Restaurants Service alimentaire Traiteurs\)](#) ; [Commerce au détail \(Bicyclettes Vente de biens usagés\)](#) ; [Commerce de gros](#) (Distribution de produits du terroir) ; [Culturel](#) (pas d'entreprise) ; [Manufacturier \(Atelier de menuiserie Bois ouvré Coupe & préparation du bois Couture industrielle Informatique Métal en feuille Meubles et ameublement de bureau Papier Papier artisanal et sérigraphie Revêtement de sol\)](#) ; [Services \(Entretien ménager Gestion d'événements et Production vidéo Imprimerie Mécanique générale Messagerie et livraison Récupération de papier Service informatique\)](#) ; [Tourisme](#) (Ferme agrotouristique).

SECTEURS DE PROGRAMMATION DU CHANTIER	CORRESPONDANCES DANS LA CLASSIFICATION CHAIRE	CORRESPONDANCES AVEC LE SCIAN ET DÉFIS DE CLASSIFICATION ENVISAGÉS
	traiteurs) - Magasins de livres, d'articles de passe-temps, d'articles de musique et d'articles de sport - Magasins de vêtements et d'accessoires vestimentaires - Magasins de meubles et d'accessoires de maison - Grossistes-distributeurs de produits alimentaires, de boissons et de tabac - Fabrication de produits de bois (scieries, placages et autres produits) - Fabrication de vêtements - Fabrication de produits informatiques et électroniques - Impression et activités connexes de soutien - Autres activités de fabrication ou de transformation - Messageries et services de messagers - Services de gestion des déchets et d'assainissement (dont récupération et recyclage) - Conception de systèmes informatiques et services connexes	
Forêt	Foresterie et exploitation forestière	Entre autres : 113110 Exploitation de terres à bois 113210 Pépinières forestières et récolte de produits forestiers 113311 Exploitation forestière (sauf à forfait) ^{CAN} 113312 Exploitation forestière à forfait ^{CAN} 115310 Activités de soutien à la foresterie
Habitation	<i>Dans la Méta-catégorie Chaire « Habitation et location » :</i> Services immobiliers (dont les bailleurs d'ensembles de logements sociaux et les bailleurs d'immeubles non résidentiels) Autres services liés à l'habitation ou à la location <i>Dans la Méta-catégorie Chaire « Autres services », en lien avec une éventuelle filière Habitation :</i> Architecture, génie et services	Services immobiliers (dont les bailleurs d'ensembles de logements sociaux et les bailleurs d'immeubles non résidentiels) 531 (officiellement Services immobiliers, 531, inclut plusieurs types de services)

SECTEURS DE PROGRAMMATION DU CHANTIER	CORRESPONDANCES DANS LA CLASSIFICATION CHAIRE	CORRESPONDANCES AVEC LE SCIAN ET DÉFIS DE CLASSIFICATION ENVISAGÉS
	connexes Services de conseils en gestion et de conseils scientifiques et techniques	
Loisirs-tourisme	<p><i>Dans la Catégorie Chaire « Loisirs » :</i> Sports et installations sportives ou de loisirs Parcs, réserves naturelles et lieux d'interprétation de la nature Festivals et événements spéciaux Camps éducatifs Autres loisirs ou clubs sociaux ou de loisirs</p> <p><i>Dans la Catégorie Chaire « Tourisme » :</i> Services de préparation de voyages et de réservation Autres services de tourisme (dont les guides touristiques)</p> <p><i>Dans la Catégorie Chaire « Hébergement et services de restauration » :</i> Services d'hébergement (dont les auberges, centres de villégiature et camps récréatifs et de vacances » Services de restauration et débits de boissons (dont les traiteurs) Autres services d'hébergement et de restauration</p>	Entre autres, 712190 Autres établissements du patrimoine 7113 Promoteurs (diffuseurs) d'événements artistiques et sportifs et d'événements similaires 6116 Autres établissements d'enseignement et de formation 813410 Organisations civiques et amicales 5615 Services de préparation de voyages et de réservation 713990 Tous les autres services de divertissement et de loisirs 721 Services d'hébergement 722 Services de restauration et débits de boissons
Périnatalité	Périnatalité, maisons de famille et autres services familiaux	621410, Centres de planification familiale (inclut les cours prénataux) 624190 Autres services individuels et familiaux
Ressourcerie-récupération	Services de gestion des déchets et d'assainissement (dont récupération et recyclage) Selon la valeur ajoutée, certaines entreprises se retrouveront dans les sous-catégories de la Catégorie Chaire « Commerce de détail »	Entre autres, Pour les établissements de collectes : 562 Services de gestion des déchets et d'assainissement Pour établissements de vente de produits recyclés : 41 Commerce de gros 44-45 Commerce de détail
Services funéraires	Services funéraires Les sociétés de secours funéraires se retrouveront dans la sous-catégorie Chaire « Sociétés d'assurance et activités connexes »	Services funéraires 8122
Agro-alimentaire	<i>Dans la Catégorie Chaire « Agriculture, foresterie, pêche, chasse et activités d'extraction » :</i>	Entre autres, ces catégories et leurs déclinaisons : <i>Pour l'agriculture et l'élevage comme tels :</i>

SECTEURS DE PROGRAMMATION DU CHANTIER	CORRESPONDANCES DANS LA CLASSIFICATION CHAIRE	CORRESPONDANCES AVEC LE SCIAN ET DÉFIS DE CLASSIFICATION ENVISAGÉS
	<p>Cultures agricoles Élevage Pêche, chasse et piégeage (sauf à des fins récréatives) Activités de soutien à l'agriculture et à la foresterie</p> <p><i>Dans la Catégorie Chaire « Fabrication et transformation » :</i> Fabrication d'aliments</p> <p><i>Dans la Catégorie Chaire « Commerce de gros » :</i> Grossistes-distributeurs de produits agricoles Grossistes-distributeurs de produits alimentaires, de boissons et de tabac</p>	<p>1111 Culture de plantes oléagineuses et de céréales 1112 Culture de légumes et de melons 1113 Culture de fruits et de noix 1114 Culture en serre et en pépinière et floriculture 1119 Autres cultures agricoles 1121 Élevage de bovins 1122 Élevage de porcs 1123 Élevage de volailles et production d'oeufs 1124 Élevage de moutons et de chèvres 1125 Aquaculture animale 1129 Autres types d'élevage 15110 Activités de soutien aux cultures agricoles <i>Pour les pêches, la chasse et le piégeage :</i> 1141 Pêche 1142 Chasse et piégeage <i>En plus des commerces de gros et de détail (machinerie, alimentation, etc.)</i></p>
Scolaire	<p><i>Dans la Catégorie Chaire « Commerce de détail » :</i> Magasins de livres, d'articles de passe-temps, d'articles de musique et d'articles de sport</p> <p><i>Dans la Catégorie Chaire « Hébergement et services de restauration » :</i> Services de restauration et débits de boissons (dont les traiteurs)</p>	<p>Selon la valeur ajoutée et selon les établissements : 451210 Librairies et marchands de journaux 44312, Magasins d'ordinateurs et de logiciels 722210 Établissements de restauration à service restreint</p>
Services aux entreprises	<p><i>Services aux entreprises agricoles, forestières ou minières :</i> Activités de soutien à l'agriculture et à la foresterie Activités de soutien à l'extraction minière Grossistes-distributeurs de produits agricoles Services de location et de location a bail (dont la location de machines et matériel d'usage commercial et industriel)</p> <p><i>Services aux entreprises du secteur de l'habitation :</i> voir les équivalences avec le secteur « Habitation »</p> <p><i>Services de financement :</i> voir les sous-catégories de la Catégorie Chaire « Finance et assurances »</p>	Secteur à délimiter

SECTEURS DE PROGRAMMATION DU CHANTIER	CORRESPONDANCES DANS LA CLASSIFICATION CHAIRE	CORRESPONDANCES AVEC LE SCIAN ET DÉFIS DE CLASSIFICATION ENVISAGÉS
	<p><i>Services dans le domaine des communications</i> : voir les sous-catégories de la Catégorie Chaire « Communications »</p> <p><i>Dans la Méta-catégorie Chaire « Autres services »</i> :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Voir les sous-catégories de la Catégorie Chaire « Services professionnels, scientifiques et techniques », sous-catégorie « Développement économique, social et communautaire » - Voir aussi les sous-catégories de la Catégorie Chaire « Services administratifs, services de soutien, services de gestion de déchets et services d'assainissement » 	
Transport	<p><i>Dans la Catégorie Chaire « Transport et entreposage »</i></p> <ul style="list-style-type: none"> Transport par eau Transport par camion Transport en commun et transport terrestre de voyageurs (dont les transports collectifs, adaptés, scolaires et taxis) Transport de tourisme et d'agrément Messageries et services de messagers Autres services de transport 	<ul style="list-style-type: none"> 483 Transport par eau 482 Transport par camion 485 Transport en commun et transport terrestre de voyageurs (dont les transports collectifs, adaptés, scolaires et taxis) 487 Transport de tourisme et d'agrément 492 Messageries et services de messagers
Autres secteurs	Nombreuses catégories	Nombreuses catégories